



Cœur de Charente

Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Plan d'action PCAET Cœur de Charente

2024 – 2030

PCAET Version arrêtée – 3 juillet 2024

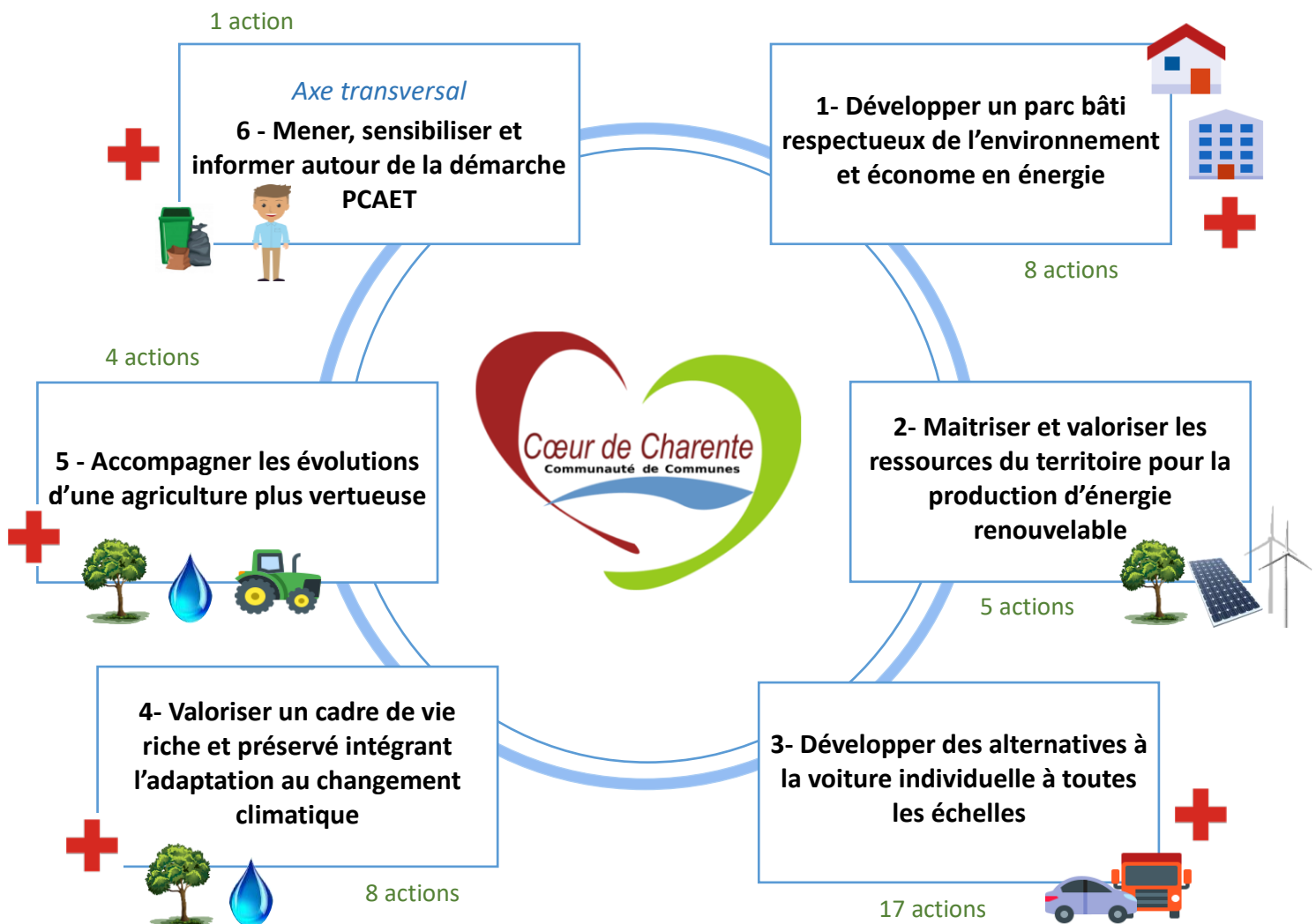


Plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Charente

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la CdC Cœur de Charente a été élaborée en tenant compte du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les élus, les services et les acteurs du territoire. Afin de répondre aux enjeux du territoire, elle s'articule autour de 5 grandes orientations stratégiques et 1 transversale et se décline en 43 actions.

5 axes stratégiques et 1 axe transversal

➔ 43 actions



Plan d'action du PCAET Cœur de Charente :

Axe 1 - Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie p5

1. Informer et accompagner les particuliers sur la rénovation de l'habitat

- 1 - Service public de la rénovation énergétique de l'habitat (SPPEH) « France Renov' »
- 2 - Accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat (suivi-animation)
- 3 - Ambassadeurs de l'efficacité énergétique
- 4 - Résidences habitat séniors : autonomes ou intergénérationnelles

2. Inciter à passer à l'action

- 5 - Dispositif de soutien financier des projets de rénovation et d'amélioration des logements des particuliers

3. Accompagner les collectivités et les entreprises à baisser leur facture énergétique

- 6 - Accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités (AMEC)
- 7 - Réduction des consommations d'éclairage public

4. Structurer une filière de matériaux locaux et de professionnels.

- 8 - Formation des professionnels du bâtiment aux matériaux locaux et nouveaux procédés techniques

Axe 2 - Maîtriser et valoriser les ressources du territoire pour la production d'énergie renouvelablep14

1. Évaluer le potentiel réel de production des différentes énergies renouvelables

- 9 - Maîtrise du développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque
- 10 - Observatoire des énergies renouvelables et des GES

2. Porter un objectif d'autonomie énergétique des collectivités

- 11 - Production d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux et communautaires (photovoltaïque, thermique...)

3. Valoriser le potentiel énergétique lié à l'agriculture et aux ressources du territoire

- 12 - Développement du photovoltaïque sur les exploitations agricoles
- 13 - Développement de la méthanisation et de l'hydrogène

Axe 3 - Développer des alternatives à la voiture individuelle à toutes les échelles..... p20

1. Inventer de nouvelles mobilités douces de proximité

- 14 - Création de voies douces connectant les lieux clés des communes
- 15 - Etude d'un maillage de voies douces organisé autour des communes pôles
- 16 - Plan vélo touristique
- 17 - Dispositif de prêt de vélos et vélos électriques

2. Développer les mobilités partagées

- 18 - Plateforme mobilités insertion de la Charente
- 19 - Garage solidaire
- 20 - Parkings de covoiturage
- 21 - Développement du covoiturage lors des réunions des collectivités

3. Soutenir l'offre de transport à la demande et de mobilités inversées

- 22 - Espace France Services itinérant
- 23 - Transport à la demande (TAD)

4. Optimiser l'utilisation des transports en commun

- 24 - Accès facilité à la gare de Luxé
- 25 - Halte ferroviaire de Vars
- 26 - Desserte TER adaptée aux besoins locaux
- 27 - Service de cars régionaux adapté aux besoins des habitants
- 28 - Ouverture des transports scolaires à tous

5. Diminuer les impacts de la Nationale 10

- 29 - Participation à la diminution des poids lourds en transit sur la RN 10

6. Organiser les circuits courts pour limiter les déplacements

- 30 - Développement de recycleries

Axe 4 - Valoriser un cadre de vie riche et préservé intégrant l'adaptation au changement climatiquep38

1. Préserver et renforcer les espaces naturels et les continuités écologiques

31 - Protection réglementaire des espaces naturels et des continuités écologiques

2. Renforcer la place du végétal dans les actions des collectivités

32 - Perméabilité des sols et végétalisation des espaces publics

33 - Appui environnemental aux collectivités

34 - Mutualisation de matériels alternatifs

3. Protéger les milieux aquatiques et préserver la ressource en eau

35 - Préservation des cours d'eau et de leurs abords

36 - Préservation de la ressource en eau potable

37 - Récupérateurs d'eau de pluie

4. Préserver la qualité de l'air

38 - Lutte contre l'Ambroisie

Axe 5 - Accompagner les évolutions d'une agriculture vers un modèle plus respectueux de l'environnement p47

1. Accompagner les changements de pratiques agricoles

39 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

2. Développer une activité agricole plus locale : production, transformation, commercialisation

40 - Installation de nouveaux agriculteurs

41 - Maraîchage de proximité sur les terrains des collectivités

42 - Circuits courts et démarche alimentaire territoriale

Axe 6 - Mener, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatiquep52

43 - Suivi-animation du PCAET

Légende :

Axe stratégique

Objectif opérationnel

XX - Action

Mini glossaire :

AAP = Appels A Projet

CAUE = Conseil en Architecture, Urbanisme et Energie (agence du département)

CdC = Communauté de Communes

CEE = Certificats d'Economies d'Energie

EnR = Energies Renouvelables

GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (syndicat public)

GES = Gaz à Effet de Serre

LGV = Ligne Grande Vitesse

NA = Nouvelle Aquitaine

OAP = Orientation d'Aménagement et de Programmation

PETR = Pôle d'Equilibre Territorial Rural (le Pays du Ruffécois)

PLUi = Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PVD = programme Petite Ville de Demain (Ruffec)

SAGE Charente = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Charente

SPANC = Service Public d'Assainissement Non Collectif

TEPOS = Territoire à Energie POSitive

TVB = Trame Verte et Bleue

Présentation et aide pour la lecture du plan d'action




Portage de l'action et partenaires potentiels :

Les partenaires ne sont pas classés, car la mise en œuvre des actions n'est pas encore planifiée et les rôles de chacun ne sont pas encore précisés au moment de l'approbation du plan.

Le portage de l'action peut être multi acteurs, car il peut y avoir des sous-actions. La difficulté sera d'avoir une remontée des informations et des réalisations au sein de la CdC

Action 1	Axe 1	Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie
	Objectif 1	Informier et accompagner les particuliers sur la rénovation de l'habitat

Service public de la rénovation énergétique de l'habitat - SPPEH

<p>Contribution au PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de l'énergie Gaz à effet de serre Adaptation climat Énergies renouvelables Qualité de l'air 	<p>CONTEXTE</p> <p>La loi du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique. Une des mesures « phare » de la loi est la création de plateformes territoriales pour la rénovation énergétique.</p> <p>En 2018, dans le cadre de la démarche TEPOS, le territoire a rejoint le dispositif Réussir Ma Région du Grand Angoulême, proposant un numéro d'appel unique à l'Espace Info Énergie (CAUE). La refonte des Espaces Info Énergie par l'État oblige les territoires à repenser l'accompagnement de leurs habitants.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2022, sont mises en place à l'échelle de l'ensemble des CdC et sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine des « plateformes de la rénovation énergétique » pour assurer les missions de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).</p> <p>Le CAUE de la Charente assure ce service.</p>			
<p>Portage de l'action</p> <p>CAUE 16</p> <p>CdC Coeur de Charente, CdC Val de Charente, CdC Charente-Limousine, CdC La Rochefoucauld-Portes du Périgord, CdC Lavalette-Tude et Dronne, CdC du marillacais, CdC 48</p>	<p>DESCRIPTION - ÉTAPES</p> <p>CONTINUITÉ 1</p> <p>Ce service comprend différents niveaux de prestations obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les ménages : premières informations, conseils personnalisés, accompagnement travaux de rénovation globale, permanences locales ; Animations : réunions d'information, actions de sensibilisation, animations des professionnels, salons, ateliers collectifs, etc. <p>Des prestations optionnelles sont possibles : conseil aux collectivités (rénovation, énergie renouvelable), petit tertiaire privé et rénovations globales des copropriétés.</p> <p>L'EPCI est chargé d'assurer la communication ainsi que l'organisation administrative et logistique de ce service.</p>			
<p>Partenaires potentiels</p> <p>Région NA</p> <p>ANAH-DOT</p> <p>GIP Solidarités</p> <p>ADIL</p> <p>SDUHA</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>Développer les rénovations performantes</p> <p>Améliorer le confort des logements tout en réduisant les factures énergétiques</p>			
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de ménages accompagnés</p> <p>Nombre et type d'actes réalisés</p>	<p>ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS</p> <p>Action 2 – Accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat</p>			
	<p>GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX</p> <p>Gains énergétiques pour les particuliers</p> <p>Retombées économiques pour les entreprises du bâtiment</p>			
	<p>ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE</p> <table border="0"> <tr> <td> <p>Humain</p>  <p>Moyens humains constants</p> </td> <td> <p>Financier</p> <p>€ € €</p> <p>Participation à la prestation du CAUE (Invoici-6 005 4/xx)</p> </td> <td> <p>Sources potentielles de financement</p> </td> </tr> </table>	<p>Humain</p>  <p>Moyens humains constants</p>	<p>Financier</p> <p>€ € €</p> <p>Participation à la prestation du CAUE (Invoici-6 005 4/xx)</p>	<p>Sources potentielles de financement</p>
<p>Humain</p>  <p>Moyens humains constants</p>	<p>Financier</p> <p>€ € €</p> <p>Participation à la prestation du CAUE (Invoici-6 005 4/xx)</p>	<p>Sources potentielles de financement</p>		

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ : correspond à une action déjà en place ou initiée et qui est confortée dans le cadre du PCAET (elle peut évoluer, se renforcer...)

PRIORITÉ 1 : correspond à une nouvelle action, elle peut être séparée en étapes ou priorités. Elle est à mettre en place dans la première moitié du plan soit entre 2023 et 2026.

PRIORITÉ 2 : correspond à une 2ème phase optionnelle, en général soumise à un financement ou à la disponibilité de ressources humaines. Elle est à mettre en place dans la 2ème moitié du plan soit entre 2026 et 2029.

ENGAGEMENT DE LA CdC COEUR DE CHARENTE : correspond à une indication de l'engagement de la communauté de communes de Coeur de Charente. Les ressources internes nécessaires (coordination, portage de l'action...), une indication financière, les sources possibles de financement (les financements sont rarement acquis sur du long terme).

Il n'a pas été chiffré en détail les actions, car c'est un exercice fastidieux, et tout au long du PCAET des arbitrages sont possibles, les budgets sont votés tous les ans. Les demandes de subventions des structures et leur mode de financement peuvent aussi évoluer en fonction des projets. Aussi une subvention de la CdC à un projet ou action d'une structure partenaire peut avoir un effet de levier pour solliciter d'autres aides ou financements (aides européennes, Région...) ce qui peut limiter la participation de la CdC, mais ces aides évoluent dans le temps aussi. Un ordre de grandeur est néanmoins proposé :

€ : peu impactant sur les finances de la CdC (moyen humain, petites subventions pour des actions ponctuelles) de l'ordre de 2000 à 20 000€

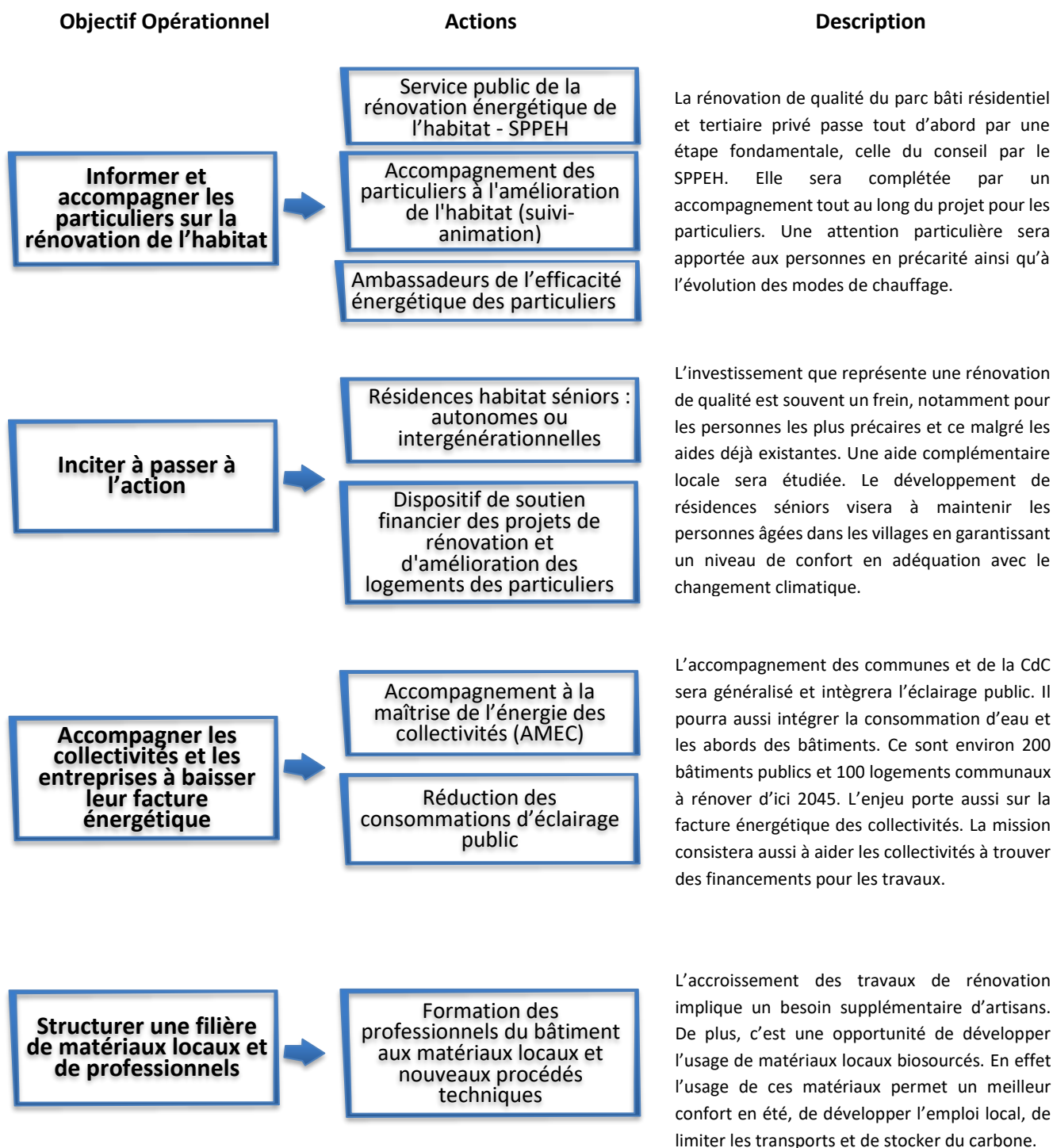
€ € : budget intermédiaire pouvant se situer autour de 50 000€

€ € € : budget pouvant dépasser 100 000€ (notamment le cas s'il y a un investissement)

Axe 1 - Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

La collectivité souhaite faire de la rénovation énergétique et écologique une priorité pour améliorer la qualité du bâti, réduire la dépense énergétique et lutter contre la précarité énergétique. La qualité de l'air intérieur et l'intégration du végétal dans et aux abords des bâtiments seront 2 thématiques à développer pendant la durée du plan.

En s'entourant d'acteurs compétents, elle accompagne les habitants dans la rénovation de leur logement. Elle sollicite les professionnels du bâtiment dans l'usage de matériaux écologiques, si possible locaux et apportant une performance supplémentaire pour s'adapter au climat (confort d'hiver et d'été).



Action 1

Axe 1

Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

Objectif 1

Informier et accompagner les particuliers sur la rénovation de l'habitat

Service public de la rénovation énergétique de l'habitat - SPPEH

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CAUE 16

CdC Cœur de Charente, CdC Val de Charente, CdC Charente Limousine, CdC La Rochefoucauld Portes du Périgord, CdC Lavalette Tude et Dronne, CdC du rouillacais, CdC 4B

Partenaires potentiels

Région NA
ANAH-DDT
GIP Solidarités
ADIL
SOLIHA

Indicateurs de suivi

Nombre de ménages accompagnés

Nombre et type d'actes réalisés

CONTEXTE

La loi du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique. Une des mesures « phare » de la loi est la création de plateformes territoriales pour la rénovation énergétique.

En 2018, dans le cadre de la démarche TEPOS, le territoire a rejoint le dispositif Réussir Ma Renov du Grand Angoulême, proposant un numéro d'appel unique à l'Espace Info Énergie (CAUE). La refonte des Espaces Info Énergie par l'État oblige les territoires à repenser l'accompagnement de leurs habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, sont mises en place à l'échelle de l'ensemble des CdC et sous l'égide de la Région Nouvelle-Aquitaine des « plateformes de la rénovation énergétique » pour assurer les missions de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Le CAUE de la Charente assure ce service.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Ce service comprend différents niveaux de prestations obligatoires :

- Pour les ménages : premières informations, conseils personnalisés, accompagnement travaux de rénovation globale, permanences locales ;
- Animations : réunions d'information, actions de sensibilisation, animations des professionnels, salons, ateliers collectifs, etc.

Des prestations optionnelles sont possibles : conseil aux collectivités (rénovation, énergie renouvelable), petit tertiaire privé et rénovations globales des copropriétés.

L'EPCI est chargé d'assurer la communication ainsi que l'organisation administrative et logistique de ce service.

OBJECTIFS

Développer les rénovations performantes

Améliorer le confort des logements tout en réduisant les factures énergétiques

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 2 – Accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les particuliers

Retombées économiques pour les entreprises du bâtiment

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier



Participation à la prestation du CAUE (Environ 6 000 €/an)

Sources potentielles de financement



Action 2

Axe 1

Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

Objectif 1

Informier et accompagner les particuliers sur la rénovation de l'habitat

Accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat (suivi-animation)

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

SOLIHA
CAUE-SPPEH
ANAH-DDT
GIP Solidarités
ADIL
MSAP ...

Indicateurs de suivi

Nombre de dossiers instruits par l'animateur du dispositif

CONTEXTE

Le territoire de Cœur de Charente est confronté à un besoin croissant de rénovation de logements : parc ancien peu adapté au maintien à domicile des personnes âgées, passoires énergétiques (40% des résidences principales), immeubles vacants en centre-bourg, décalage entre l'offre et la demande locative...

Pour accompagner techniquement et financièrement ces projets, il existe une multitude d'acteurs (CAUE-Espace Info Énergie, ANAH-DDT, GIP Solidarités, SOLIHA, Département, bailleurs sociaux...) et de dispositifs financiers (subvention ANAH, Action logement, MaPrimeRénov, valorisation des CEE, Caisses de retraite, etc.).

Les particuliers sont de plus en plus démunis face à la complexité des démarches à effectuer : dématérialisation, réglementation évolutive, multiplicité des procédures...

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Dans le prolongement du SPPEH, la mise en place d'une opération globale d'amélioration de l'habitat est envisagée avec un partenaire (avec ou sans opération programmée amélioration de l'habitat - OPAH).

Cet accompagnement vise à faciliter les démarches des particuliers qui seront aidés par un tiers de confiance tout au long du projet : conseils techniques, visite sur place, identification des aides à l'habitat en fonction de la catégorie de propriétaires (activité / retraite, revenus...), plan de financement, montage des dossiers administratifs jusqu'à la demande de versement des subventions.

OBJECTIFS

Rénover les logements anciens et lutter contre les passoires énergétiques
Maintenir à domicile les personnes âgées
Traiter les îlots anciens en centre bourg en lien avec les Opérations de Revitalisation du Territoire (dispositif Petite Ville de Demain)

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 1 - Service public de la rénovation énergétique de l'habitat – SPPEH
Action 5 - Dispositif de soutien financier des projets de rénovation et d'amélioration des logements des particuliers

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les particuliers
Retombées économiques pour les entreprises du bâtiment
Revitalisation des centres-bourgs

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain/



Moyens humains constants

Financier



Coût étude pré-opérationnelle OPAH/PIG

Sources potentielles de financement

Financement ANAH, Région, LEADER



Action 3

Axe 1

Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

Objectif 1

Informier et accompagner les particuliers sur la rénovation de l'habitat

Ambassadeurs de l'efficacité énergétique

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

GIP Charente Solidarités

Partenaires potentiels

CdC Cœur de Charente
Communes,
Maison des solidarités,
CCAS,
Assistants sociaux,
MSAP
Centres sociaux

Indicateurs de suivi

Nombre de ménages accompagnés

CONTEXTE

Accompagner le changement de comportements est une clé du succès de la transition énergétique. Dans le résidentiel, l'adoption de comportements vertueux et le renouvellement d'appareils anciens par des équipements performants peuvent générer jusqu'à 20% d'économies d'énergie. Sachant que plus de 24% des ménages de la CdC sont en vulnérabilité énergétique, et que la facture énergétique augmente continuellement, adopter des écogestes pour maîtriser cette partie des dépenses est une priorité.

90 foyers par an à l'échelle du PETR (bilan 2018) ont été accompagnés par le GIP Charente Solidarité, et 2 animations collectives auprès des jeunes des centres de loisirs de Vars et Mansle ont eu lieu en 2018. Faute de financement cette action a été arrêtée en 2019. Elle pourrait être relancée grâce au programme national SLIME.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Le GIP Charente Solidarités serait chargé de relancer cette action qui nécessite la mise à disposition d'*ambassadeurs de l'énergie*.

Ces ambassadeurs sont chargés de communiquer et d'informer les particuliers et les relais sociaux, puis de rencontrer à domicile les ménages pour mener des actions de sobriété énergétique (écogestes) et sensibiliser à la rénovation.

La CC Cœur de Charente doit se rapprocher du GIP afin d'assurer le bon déroulement de cette action et le lien avec les acteurs du territoire (ménages, acteurs sociaux, etc.).

OBJECTIFS

Sensibiliser les habitants à la sobriété énergétique et à la rénovation

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 1 - Service public de la rénovation énergétique de l'habitat - SPPEH

Action 2 - Accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat

PIG Départemental Insalubrité : période 2022-2024

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les particuliers

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain



Coordination des animations

Financier



Sources potentielles de financement



Résidences habitat seniors : autonomes ou intergénérationnelles

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes
Logélia
SOLIHA
OPH de l'Angoumois

Partenaires potentiels

CdC Cœur de Charente : garantie bancaire

Indicateurs de suivi

Nombre de logements créés

CONTEXTE

Plusieurs communes disposent de bâtiments vacants qui nécessitent d'importants travaux de réhabilitation.

Parallèlement certains ménages âgés ne peuvent plus habiter leur logement (travaux d'accessibilité, mobilité, isolement...), mais souhaitent continuer à résider dans leur commune d'origine.

L'aménagement de résidences habitats seniors autonomes ou intergénérationnelles est une solution qui permet de concilier les attentes de ces ménages et les opportunités de réhabilitation performantes de bâtiments anciens.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Sur le territoire de Cœur de Charente, plusieurs communes ont réalisé des résidences habitat seniors ou envisagent de le faire. Ces opérations peuvent être portées par les communes elles-mêmes ou être confiées à des organismes à vocation sociale (Logélia, Soliha, OPH de l'Angoumois, etc.).

Cette opération pourra prendre la forme d'une rénovation ou d'une production de résidence sénior neuve. Dans le second cas, le développement de bâtiments à énergie passive ou positive sera à privilégier.

OBJECTIFS

Développer les rénovations ou constructions performantes

Préserver les liens intergénérationnels dans les communes par le maintien des aînées sur leur commune de résidence.

Conserver un confort (été/hiver) dans l'habitat pour les personnes âgées

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 1 - Service public de la rénovation énergétique de l'habitat - SPPEH

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les particuliers

Maintien des personnes âgées dans leur commune d'origine

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier



Sources potentielles de financement

Garantie bancaire de la CdC Cœur de Charente
DETR/DSIL et LEADER
AMI Bien vieillir



Action 5

Axe 1

Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

Objectif 2

Inciter à passer à l'action

Dispositif de soutien financier des projets de rénovation et d'amélioration des logements des particuliers

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente
Communes

Partenaires potentiels

SOLIHA
CAUE-SPPEH
ANAH-DDT
GIP Solidarités
ADIL
MSAP
Région

Indicateurs de suivi

Nombre de dossiers soutenus

CONTEXTE

Le territoire de Cœur de Charente est confronté à un besoin croissant de rénovation de logements : parc ancien peu adapté au maintien à domicile des personnes âgées, passoires énergétiques (40% des résidences principales), immeubles vacants en centre-bourg, décalage entre l'offre et la demande locative...

Nombreux sont les ménages en situation de précarité (sociale, économique, énergétique...). Il existe de nombreuses aides publiques, mais celles-ci ne sont pas toujours suffisantes pour permettre aux ménages de réaliser les travaux. Une aide de la collectivité peut être décisive.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 2

Dans le cadre d'une opération globale d'amélioration de l'habitat, il est envisagé de mettre en place un dispositif d'aide financière pour accompagner les ménages. La collectivité devra définir les conditions d'octroi de cette aide : selon les ressources, types de travaux, localisation... avant de la mettre en place.

OBJECTIFS

Rénover les logements anciens et lutter contre les passoires énergétiques
Maintenir à domicile les personnes âgées

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 1 - Service public de la rénovation énergétique de l'habitat - SPPEH
Action 2 - Accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat
Action 3 - Ambassadeurs de l'efficacité énergétique - PIG

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les particuliers
Retombées économiques pour les entreprises du bâtiment
Maintien des personnes âgées dans leur domicile

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement

CdC Cœur de Charente
communes



Action 6

Axe 1

Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

Objectif 3

Accompagner les collectivités et les entreprises à baisser leur facture énergétique

Accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités (AMEC)

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

PETR

CdC Cœur de Charente

Communes

Partenaires potentiels

PETR du Pays du Ruffécois,
Centre Régional des Énergies
Renouvelables (CRER),
Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz de la
Charente (SDEG 16)
ATD 16
Bureaux d'études

Indicateurs de suivi

Nombre de diagnostics
Nombre de bâtiments rénovés
Montant des économies d'énergie
(en kWh et en €)

CONTEXTE

Le territoire de Cœur de Charente compte plus de 200 bâtiments publics (ce qui représente plus de 50 000 m²) et une centaine de logements communaux et intercommunaux. La rénovation des bâtiments publics sert d'exemple pour les habitants et mobilise les entreprises locales du bâtiment.

En 2016, le PETR du Pays Ruffécois a engagé un programme expérimental « AMEC ». Ce dispositif comprend l'accompagnement (diagnostic, préconisation de travaux, recherche de financements) et la formation des élus/agents des communes sur les questions de maîtrise de la dépense énergétique avec le Centre Régional des Énergies Renouvelable (CRER).

14 communes du Ruffécois se sont ainsi engagées dans ce projet. Il a été reconduit en 2020 jusqu'en 2022 avec 9 communes et les 2 CdC du PETR. Le coût du programme AMEC est de 20 000 €/an pour le Ruffécois (adhésion et missions confiées au CRER).

Entre 2018 et 2020, ce dispositif a permis d'engager une dizaine de rénovations thermiques, un gain de de 240 MWh/an a été réalisé (~30 000 €/an).

Il s'agit désormais de se projeter sur la période 2022/2030 et de reconduire le dispositif de maîtrise de l'énergie des bâtiments publics en l'élargissant aux questions de production d'énergie renouvelable.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Achèvement de l'accompagnement des 11 collectivités engagées dans l'AMEC 2, actuellement mis en œuvre par le PETR et le CRER.

PRIORITE 1

Poursuite de la dynamique engagée par l'AMEC 1&2 en généralisant l'accompagnement à l'ensemble des communes : définition du projet, prise de décision, réalisation des diagnostics énergétiques, plan de financement, réalisation des travaux jusqu'au suivi des consommations après travaux.

Élargissement du dispositif aux questions d'éclairage public et de sobriété ainsi qu'à la production d'énergie renouvelable.

Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement technique sont à définir.

OBJECTIFS

Diminuer la consommation d'énergie des collectivités
Développer un parc de bâtiments publics sobres en énergie

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 11 - Production d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux et communautaires (photovoltaïque, thermique...)

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Économies d'énergie et financières des collectivités

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier



Sources potentielles de financement

Investissement : LEADER, DETR/DSIL, Département



Action 7

Axe 1

Développer un parc bâti respectueux de l'environnement et économe en énergie

Objectif 3

Accompagner les collectivités et les entreprises à baisser leur facture énergétique

Réduction des consommations de l'éclairage public

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes
CdC Cœur de Charente (ZAE)

Partenaires potentiels

PETR du Pays du Ruffécois,
Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz de la
Charente (SDEG 16)
Opérateurs extérieurs

Indicateurs de suivi

Nombre de communes engagées
dans des actions

Économies réalisées par
l'extinction et l'amélioration de
l'éclairage (en kWh et en €)

CONTEXTE

Le coût de l'éclairage est directement lié à la période, la puissance des ampoules ainsi qu'à l'augmentation du prix de l'électricité.

L'éclairage est source de pollution lumineuse, de santé publique et de nuisances environnementales (pour la biodiversité nocturne).

À l'échelle de la France, l'éclairage public représente 20% des consommations énergétiques des communes (voirie, espaces publics et zones d'activités).

Plusieurs communes sont déjà exemplaires dans leur action d'extinction.

Il n'existe pas actuellement de suivi systématisé des consommations de l'éclairage public dans les communes, mais le SDEG a mis en place un logiciel de simulation de l'éclairage en 2020 pour évaluer les incidences financières.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Identification des communes intéressées par la démarche et les secteurs où l'éclairage public peut être éteint la nuit (en concertation avec le SDEG 16 et les habitants), et réalisation d'essais d'extinction nocturne.

En complément de l'extinction, étude de l'opportunité du remplacement des matériels d'éclairage (efficacité de l'éclairage) et des luminaires (ex : LED pour la consommation)

OBJECTIFS

- Diminuer la facture énergétique des collectivités
- Diminuer la pollution lumineuse

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 6 - Accompagnement à la maîtrise de l'énergie des collectivités (AMEC)

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Économies d'énergie et financières des collectivités

Exemplarité et opportunité de labellisation « villes et villages étoilés »

Diminution des impacts sur la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC COEUR DE CHARENTE

Humain



Suivi et animation de la
démarche

Financier



Sources potentielles de financement



Formation des professionnels du bâtiment aux matériaux locaux et nouveaux procédés techniques

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CAPEB,
FFB,
CMA

Partenaires potentiels

CdC Cœur Charente
Fabricants de matériaux locaux,
associations spécialisées,
L'Oasis du Coq à l'Ame,
Fédération des architectes,
Organismes formateurs

Indicateurs de suivi

Types et nombre de formations réalisées

Nombre de professionnels formés

CONTEXTE

La filière artisanale de la construction et de la rénovation est bien présente sur le territoire de la CdC Cœur de Charente.

L'objectif de massification des rénovations énergétiques nécessite de trouver des maîtres d'œuvre et des artisans locaux sensibilisés et formés aux nouvelles techniques et à l'usage des matériaux biosourcés (bois, chanvre, paille, pierre, etc.) et matériaux de réemploi.

En effet l'usage de ces matériaux permet de développer l'emploi local, de limiter les transports et de stocker du carbone.

Dans un contexte d'évolutions continues des techniques et des matériaux, il est donc nécessaire de s'assurer de la formation de l'ensemble de la filière du bâtiment (de la conception à la réalisation).

DESCRIPTION – ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Premier temps :

Recensement des actions de formations proposées par les organismes professionnels et identification des besoins complémentaires de formation des professionnels du bâtiment

Second temps :

formations des professionnels du bâtiment
Ces formations pourraient être organisées en lien avec des chantiers d'insertion. Un chantier pilote sur la CdC Cœur de Charente permettrait de communiquer largement auprès d'un plus vaste public (professionnels, élus, habitants, entreprises, établissements de formation, etc.)

Ces formations sont l'occasion de valoriser les matériaux biosourcés produits en proximité et/ou localement et matériaux de réemploi.

OBJECTIFS

Créer une dynamique sur l'innovation de la construction
Accompagner la massification des rénovations thermiques
Développer la connaissance et l'usage des matériaux locaux

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 1 - Service public de la rénovation énergétique de l'habitat - SPPEH

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Amélioration des compétences et du champ d'intervention des professionnels du bâtiment

Retombées économiques pour les entreprises du bâtiment

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Prêts de salles

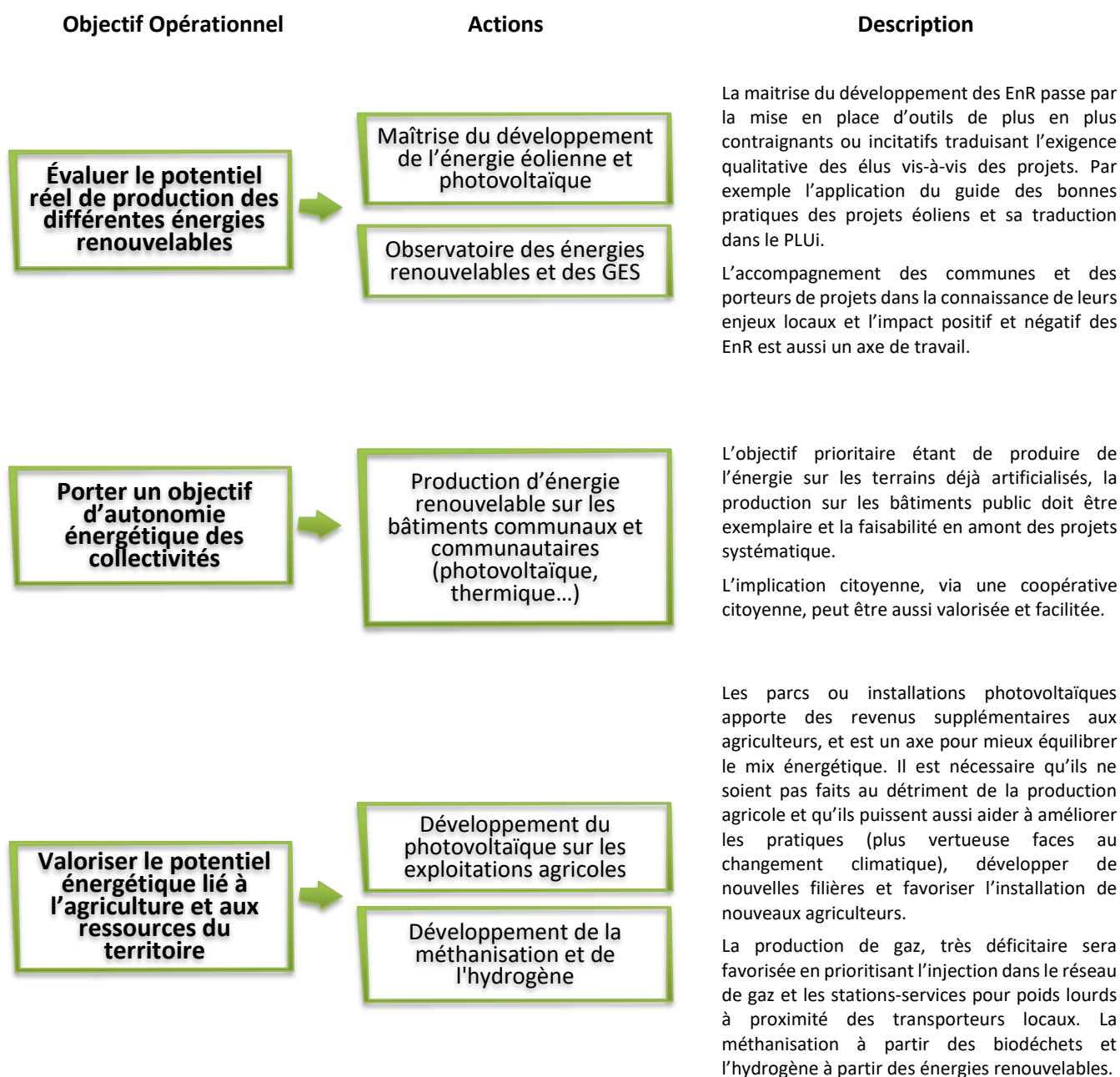
Sources potentielles de financement

Circuit de financement des formations classique



Axe 2 - Maîtriser et valoriser les ressources du territoire pour la production d'énergie renouvelable

Tout en participant aux objectifs régionaux et nationaux, la collectivité souhaite désormais maîtriser le développement des EnR sur son territoire. Un déséquilibre s'est créé avec la multiplication de projets éoliens. L'objectif est de préserver le cadre de vie, de rééquilibrer le mix énergétique local, notamment en favorisant les énergies renouvelables thermiques et le photovoltaïque ainsi que la méthanisation. La priorité est donnée désormais aux projets de production d'énergie thermique renouvelables (bois, géothermie, solaire thermique), aux projets photovoltaïques sur des bâtiments (toitures), parkings et terrains dégradés (ex : anciennes carrières, anciens terrains de la LGV en priorité), et la méthanisation avec injection directe pour la production de gaz. L'autoconsommation peut aussi être développée. La production d'hydrogène peut être facilement produite à partir des EnR (éolien déjà en place et photovoltaïque). Les projets sur des terrains agricoles doivent avoir un réel intérêt agricole et non pas constituer uniquement des opportunités de rente financières. Les projets citoyens seront facilités.



Action 9

Axe 2

Maîtriser et valoriser les ressources du territoire pour la production d'énergie renouvelable

Objectif 1

Évaluer le potentiel réel de production des différentes énergies renouvelables

Maîtrise du développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

Bureau d'étude PLUi,
DDT,
UDAP (ABF),
PETR du Pays du Ruffécois,
Associations de protection de l'environnement et du patrimoine, développeurs, entreprises,
Chambre d'agriculture
Opérateurs privés (entreprises EnR)

Indicateurs de suivi

Intégration des dispositions dans le PLUi

Réalisation de réunions et d'échanges avec les acteurs du territoire

CONTEXTE

En 2021, 32 éoliennes sont en activité sur Cœur de Charente, 19 autres sont autorisées, 39 sont en instruction ou à l'étude, plus d'une trentaine sont en prospection.

Les élus ont acté la nécessité de concevoir des projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation) de manière collaborative et transversale en tenant compte des activités touristiques et des impacts paysagers.

Dans la continuité des travaux sur le *guide des bonnes pratiques des projets éoliens*, il s'agit de transposer certaines des propositions de ce guide dans le PLUi. Cette démarche pourra être généralisée aux autres énergies renouvelables (EnR).

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Temps 1 : identification du potentiel de développement des EnR photovoltaïques sur les zones dégradées, artificialisées, parkings, toitures.

Temps 2 : traduction dans les documents d'urbanisme des dispositions du guide éolien (par ex : distances aux habitations) ; pour le photovoltaïque préconisations concernant l'orientation des toitures, développement d'ombrières, zonage des terrains, etc.

Temps 3 : communication et utilisation des outils (guide éolien et charte photovoltaïque) auprès des communes, des développeurs, des propriétaires, des habitants, etc.

La diffusion et l'utilisation des outils pourront s'effectuer par le biais d'actions de sensibilisation.

OBJECTIFS

Maîtriser le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques

Favoriser la diffusion des bonnes pratiques de développement des EnR

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 10 - Observatoire des énergies renouvelables

PLUi en cours de réalisation (2021)

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Retombées économiques pour les entreprises locales et les collectivités.

Prise en compte des impacts paysagers du développement EnR.

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement



Observatoire des énergies renouvelables et des GES

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

AREC

CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

PETR Pays du Ruffécois,
Associations de protection de l'environnement et du patrimoine, développeurs, entreprises EnR, Chambre d'agriculture

Indicateurs de suivi

Graphiques
Cartographie

CONTEXTE

Devant l'urgence d'une réponse au changement climatique, la nécessité de remplacer les énergies carbonées par des énergies renouvelables (EnR) et non productrices de gaz à effet de serre s'impose à tous les territoires. Les élus du PETR du Pays Ruffécois se sont engagés dans une démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS) et dans l'élaboration de Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) en se donnant pour objectifs de réduire les consommations d'énergie et parallèlement de favoriser le développement des EnR.

Face à la multiplication des projets de production d'énergie (notamment éoliens et photovoltaïques au sol), les élus souhaitent pouvoir suivre l'évolution du mix énergétique et informer les habitants.

Aujourd'hui les missions de l'observatoire sont réalisées dans le cadre du programme TEPOS porté par le PETR et un état des lieux de référence a été présenté dans les diagnostics du PCAET.

L'AREC assure les missions d'observatoire des EnR et GES via l'outil TerriStory, à disposition des collectivités adhérentes.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Mise à jour régulière des données du développement des énergies renouvelables (en fonctionnement, en projet, à l'étude, en prospection, en renouvellement) principalement le photovoltaïque, les réseaux de chaleur, la méthanisation, l'éolien et les centrales hydroélectriques (cartographie, énergie produite, retombées locales, possibilités d'investissement, etc.).

Cet observatoire est un outil d'aide à la décision pour le développement des EnR sur le territoire.

OBJECTIFS

Connaître et évaluer le potentiel des projets d'énergies du territoire et leurs impacts (émissions, paysage, environnement, filières de production d'EnR)
Mesurer le poids des EnR dans la consommation finale

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 9 - Maîtrise du développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Prise en compte des impacts paysagers du développement des EnR

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement

Adhésion AREC



Production d'énergie renouvelable sur les équipements communaux et communautaires (photovoltaïque, thermique...)

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente
Communes

Partenaires potentiels

PETR Pays du Ruffécois,
CRER,
ADEME,
Opérateurs privés (entreprises EnR)
Coopérative citoyenne de production d'EnR

Indicateurs de suivi

Nombre d'études d'opportunité

Nombre de projets réalisés et énergie produite

CONTEXTE

Les toitures de bâtiments publics sont un levier important à la disposition des collectivités pour produire de l'énergie thermique et/ou électrique.

La dynamique engagée par l'AMEC (rénovation énergétique des bâtiments publics) est l'occasion pour les collectivités de s'intéresser au développement de solutions de production d'énergie permettant de diminuer le recours aux énergies fossiles.

Lors de la construction de nouveaux équipements publics, la possibilité d'ajouter des dispositifs de production d'énergie renouvelable (EnR) est souvent écartée. Enfin, la mutualisation des dispositifs de chauffage (chaudière collective et réseau de chaleur) est une solution peu développée.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1 pour la rénovation

PRIORITÉ 2 pour la construction neuve

Dans le cadre du dispositif AMEC et/ou d'une construction neuve, l'étude des possibilités de production d'énergie renouvelable sera systématique (mairies, salles de sport, hangars, bibliothèques, écoles, collèges, parkings, etc.)

Pour les collectivités intéressées par la production d'EnR : réalisation d'inventaires des bâtiments publics (toitures, chaufferies, etc.) et des espaces (parkings et terrains publics) pouvant accueillir des énergies renouvelables.

L'action consiste à accompagner les collectivités dans leurs études de faisabilité : études d'opportunité, financements, cahier des charges, contact de sociétés de développement, etc.

L'implication citoyenne pourra être valorisée par le biais d'une mise à disposition ou location à une coopérative citoyenne de production d'EnR ou par du financement participatif.

OBJECTIFS

Développer les énergies renouvelables sur les espaces et bâtiments communaux et intercommunaux

Favoriser et développer le mix énergétique renouvelable

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 6 - AMEC

Action 9 - Maîtrise du développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque dans les documents d'urbanisme

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Retombées économiques pour les entreprises locales et pour les collectivités
Amélioration de la qualité de l'air (pour le chauffage)

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Poste à financer

Financier

€ à €€€

Investissements EnR et/ou ingénierie

Sources potentielles de financement

Tarif d'achat sécurisé (PV)
Contrat de développement des EnR thermiques
LEADER pour les travaux



Développement du photovoltaïque sur les exploitations agricoles

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Agriculteurs, développeurs privés

Partenaires potentiels

Chambre d'Agriculture, Coopératives, CIVAM, PETR, Structures de recherche et d'enseignement, entreprises locales de photovoltaïque

Indicateurs de suivi

Nombre d'études d'opportunité et de projets réalisés (nombre et énergie produite)

Suivi de l'activité agricole sur les parcs

CONTEXTE

Les développeurs de parcs au sol photovoltaïques proposent de plus en plus de projets sur des espaces agricoles. Ils apportent de nouveaux revenus aux agriculteurs. La crainte de voir une trop grande surface de terrain agricole cultivable transformée en champs de production photovoltaïque émerge sur le territoire (élus, habitants, etc.)

La chambre d'agriculture de la Charente a validé en 2020 une charte de développement du photovoltaïque au sol sur terres agricoles.

Aujourd'hui, il s'agit à la fois de maîtriser le développement des parcs, de préserver les espaces de production agricole et de développer de nouvelles pratiques agricoles (adaptation au changement climatique, émissions de gaz à effet de serre).

Les bâtiments agricoles sont un autre levier de développement, car ils présentent aussi un potentiel intéressant pour le solaire photovoltaïque (grande surface de toiture hors zones classées).

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Utilisation de la charte départementale de développement des installations photovoltaïques au sol.

OBJECTIFS

Maîtriser le développement des énergies photovoltaïques au sol en adéquation avec l'activité agricole.

Favoriser le développement du photovoltaïque sur toitures et terrains dégradés.

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 9 - Maîtrise du développement de l'énergie éolienne et photovoltaïque
Action 10 - Observatoire des énergies renouvelables

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Retombées économiques pour les agriculteurs et les entreprises locales

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement



Développement de la méthanisation et de l'hydrogène

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Coopératives,
Agriculteurs,
Acteurs privés des EnR

Partenaires potentiels

Collectivités, organisations professionnelles agricoles, PETR Pays du Ruffécois, structures de recherche et d'enseignement, CA Grand Angoulême

Indicateurs de suivi

Avancement du projet
Réalisation de l'installation

CONTEXTE

La méthanisation constitue un élément du mix énergétique qui permet la production de biogaz issu des déchets agricoles ou organiques. Le biogaz ainsi produit peut-être injecté dans le réseau de gaz ; ou bien être transformé en électricité et chaleur par le biais de moteurs de cogénération.

Sur le territoire, la production d'énergie par la méthanisation est très peu développée (une installation à La Chapelle avec production d'électricité). L'activité agricole étant très présente, le potentiel de méthanisation est réel. Il peut être complété par des biodéchets (cantines, déchets verts des collectivités et des particuliers, etc.). La production électrique étant principalement assurée par l'éolien et le photovoltaïque, l'objectif est de favoriser l'injection directe sur le réseau de gaz. La viabilité des installations passera par un dimensionnement adapté (surcote lié au système d'injection directe sur le réseau).

Une partie de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables, désormais excédentaire sur Cœur de Charente, permettrait de produire un hydrogène « vert » par électrolyse. Cet hydrogène pourrait être utilisé dans l'industrie ou dans le transport.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 2

Études de faisabilité d'une installation de méthanisation et d'une unité de production d'hydrogène : potentiel de gisement et infrastructure (taille, localisation, approvisionnement, etc.), montage juridique et financier

Réalisation : selon les résultats des études

Il pourra être envisagé la mise en place d'une démarche de concertation (prise en compte des risques, nuisances, de l'intégration paysagère, etc.)

OBJECTIFS

Favoriser l'émergence puis le développement d'un projet de production de biogaz (méthanisation de déchets agricoles) et d'un projet de production d'hydrogène à partir d'EnR (éolien, photovoltaïque et/ou hydroélectrique).

Réutiliser les digestats issus de la méthanisation pour fertiliser les sols.

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 38 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux nouvelles pratiques culturales

Action 10 - Observatoire des énergies renouvelables

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Retombées économiques pour les agriculteurs et/ou coopératives

Valorisation des déchets des collectivités et agricoles et diminution des intrants

Développement du mix énergétique

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Suivi du projet

Financier



Sources potentielles de financement

AAP Région
Méthan'Action
ADEME, LEADER



Axe 3 - Développer des alternatives à la voiture individuelle à toutes les échelles

La collectivité souhaite agir, avec pour principe de favoriser l'accès aux services (l'accès aux soins notamment) tout en baissant la consommation d'énergie et donc les émissions de GES. La solidarité en est le moteur principal afin de changer les mentalités et les pratiques concernant la voiture individuelle. Le Plan de Mobilité Rurale (PMRu) établi en 2019 sur ce principe et a développé un plan d'action qui est repris en grande partie.

Objectif Opérationnel	Actions	Description
Inventer de nouvelles mobilités douces de proximité	Plan vélo touristique	La pratique des mobilités douces ou actives sur des courtes distances tels que la marche à pied et le vélo sera favorisé par des infrastructures et des aménagements. Ces actions ont un Impact direct sur la santé et la qualité de l'air. Elles peuvent aussi permettre de participer au développement du tourisme nature et améliorer le cadre de vie des habitants. Elles doivent néanmoins être coordonnées à l'échelle de la CdC.
	Voies douces connectant les lieux clefs des communes	
	Maillage de voies douces organisé autour des communes pôles animation)	
Développer les mobilités partagées	Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques	La lutte contre la précarité énergétique liée à la mobilité doit se traduire par la proposition de solutions concrètes afin de rapprocher les lieux de consommations, de travail... L'usage de la voiture restera nécessaire en milieu rural. Afin de réduire son usage il est important de créer un bouquet de solutions alternatives par un écosystème de partage et de solidarité (ex : covoiturage), utilisable par tous sans stigmatiser sur la précarité et de montrer le coté positif (échanges, rencontres).
	Plateforme mobilités insertion de la Charente	
	Garage solidaire	
	Parkings de covoiturage	
Soutenir l'offre de transport à la demande et de mobilités inversées	Développement du covoiturage lors des réunions des collectivités	Des solutions doivent aussi permettre d'aller au plus près des personnes en situation d'isolement physique, social et/ou psychologique.
	Espace France Services itinérant	
Optimiser l'utilisation des transports en commun	Transport à la demande	Les solutions de transports en commun resteront l'alternative principale à la voiture pour les moyennes et longues distances en milieu rural. Afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs, l'objectif est d'améliorer la déserte du territoire par un maillage révisé (circuits, points d'arrêts), des horaires adaptés, des services ouverts (bus scolaires déspecialisés), des services interconnectés (TER et bus), des modes reliés (bus et vélo, TER et vélos)...
	Accès facilité à la gare de Luxé	
	Halte ferroviaire de Vars	
	Desserte TER adaptée aux besoins locaux	
	Service de bus régionaux adapté aux besoins des habitants	
Diminuer les impacts de la Nationale 10	Ouverture des transports scolaires à tous	La diminution des poids lourds sur la N10 est liée aux politiques nationales (ex : ferroutage). Mais il est possible aussi localement d'influencer des alternatives, et de participer à des circuits plus courts.
	Participation à la diminution des poids lourds sur la RN10	
Organiser les circuits courts pour limiter les déplacements	Développement de recycleries	Le développement des circuits courts permet de baisser le besoin en déplacements des personnes et des produits (voir aussi axe agriculture).

Création de voies douces connectant les lieux clefs des communes

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes

Partenaires potentiels

Département, CAUE, PETR Pays du Ruffécois, bureaux d'études

Indicateurs de suivi

Nombre de km de cheminements doux créés

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'importance des déplacements en voiture individuelle, la faible présence de modes actifs de déplacement et des aménagements de bourgs (circulation et stationnement) principalement tournés vers la voiture.

Outre les risques potentiels pour les autres usagers de la voirie, ces aménagements sont générateurs de gaz à effet de serre.

Les communes sont de plus en plus nombreuses à intégrer les cheminements doux (pédestres et cyclistes) dans leurs aménagements de bourg afin de relier les lieux clefs des communes (commerces, écoles, équipements et services...).

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Étude préopérationnelle : chaque projet passe par une étude préopérationnelle intégrant les dimensions techniques, réglementaires, foncières et financières. La place du végétal doit être privilégiée dans les aménagements afin de contribuer à la préservation de la biodiversité, limiter les îlots de chaleur et favoriser la perméabilité des sols.

Mise en œuvre et suivi : la seconde étape consiste à réaliser les aménagements. Une attention particulière devra être portée à la sécurité et à l'utilisation d'espèces végétales locales et de matériaux locaux (bois, pierre...).

OBJECTIFS

Développer les mobilités douces de proximité

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 15 -Maillage de voies douces organisé autour des communes pôles

Action 16 - Plan vélo touristique

Action 17 - Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques

Action 20 - Parkings de covoiturage

Action 24 - Accès facilité à la gare de Luxé

Action 25 - Halte ferroviaire de Vars

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les habitants

Diminution des GES

Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)

Sport Santé

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier

€ € €

Sources potentielles de financement

Département

Dispositif PVD

AMI Centre Bourg

LEADER



Etude d'un maillage de voies douces organisé autour des communes pôles

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes
CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

Département, CAUE, PETR Pays du Ruffécois, bureaux d'études

Indicateurs de suivi

Nombre de km de cheminements doux créés

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'importance des déplacements en voiture individuelle, la faible présence de modes actifs de déplacement et des aménagements de bourgs (circulation et stationnement) principalement tournés vers la voiture.

Outre les risques potentiels pour les usagers de la voirie, ces aménagements sont générateurs de gaz à effet de serre.

Les habitants et nouveaux arrivants sont de plus en plus demandeurs de mode de déplacements doux (à pied et vélo) pour effectuer leurs déplacements du quotidien (courses, services, culture, sport, etc.) en direction des communes pôles.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITE 1

Il s'agit d'aménager un réseau de voies douces organisé en direction des communes pôles pour permettre aux usagers de réaliser leurs déplacements quotidiens. Ces zones d'attraction correspondent à un rayon de 5 km environ autour des centres-bourgs (selon le moyen de locomotion utilisé).

Étude préopérationnelle : chaque projet passe par une étude pré-opérationnelle intégrant les dimensions techniques, réglementaires, foncières et financières.

Mise en œuvre et suivi : la seconde étape consiste à réaliser les aménagements. Une attention particulière devra être portée à la sécurité.

OBJECTIFS

Développer les mobilités douces de proximité

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes

Action 16 - Plan vélo touristique

Action 17 - Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques

Action 20 - Parkings de covoiturage

Action 24 - Accès facilité à la gare de Luxé

Action 25 - Halte ferroviaire de Vars

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques pour les habitants

Diminution des GES

Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)

Sport santé

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier



Sources potentielles de financement

Département

Dispositif PVD

AMI Centre Bourg

LEADER



Plan vélo touristique

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

Communes
OT du Ruffécois
PETR du Pays Ruffécois
Département de la Charente
Propriétaires privés

Indicateurs de suivi

Plan vélo touristique validé

Nombre de km de voies partagées et nouvelles pistes cyclables

CONTEXTE

Le territoire de Cœur de Charente, doté d'un patrimoine naturel et bâti de qualité, propose :

- des activités culturelles reposant sur un patrimoine bâti de grande qualité (néolithique et roman) et de sites patrimoniaux (châteaux, villages pittoresques, moulins...),
- un tourisme de loisirs basé sur les activités de pleine nature (randonnée pédestre, cyclable et équestre, géocaching...), les activités aquatiques et nautiques liées à la présence de l'eau (fleuve Charente et ses affluents, plans d'eau), ses savoir-faire et produits locaux (vente à la ferme, boutiques fermières...), ses jardins touristiques.

Pour découvrir ces sites et lieux d'activités touristiques, il existe différents réseaux d'itinérance (sentiers de randonnées, boucles cyclables, voie de Saint-Jacques de Compostelle...) mais ceux-ci restent insuffisants au regard du potentiel touristique local et des attentes des touristes.

C'est pourquoi la CdC a souhaité compléter son réseau de cheminement vélo entre les sites et lieux d'activités touristiques.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Étude prospective - il s'agit d'élaborer un plan vélo touristique à l'échelle de l'ensemble du territoire. Ce plan devra prendre en compte les sites et lieux d'activités touristiques, les circuits vélo existants ainsi que les contraintes techniques et juridiques (propriétaires, droits de passage, sécurité...).

Mise en œuvre et suivi - la seconde étape consiste à réaliser les aménagements. Une attention particulière devra être portée à la sécurité, signalétique, aménagements, plantations, entretien... en partenariat avec les acteurs concernés.

OBJECTIFS

- Développer les mobilités douces de proximité
- Faire du tourisme un levier du développement économique
- Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

- Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes
- Action 15 - Maillage de voies douces organisé autour des communes pôles
- Action 17 - Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

- Retombées économiques locales
- Attractivité du territoire
- Sport-santé

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier

€ à € € €

Sources potentielles de financement

Région
LEADER



Dispositif de prêt de vélos et vélos électriques

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes
Acteurs privés

Partenaires potentiels

OT Ruffécois
Communauté de communes
Acteurs privés

Indicateurs de suivi

Nombre de communes avec un dispositif de prêt de vélos électriques

Nombre de vélos proposés à la location

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'importance des déplacements en voiture individuelle, la faible présence de modes actifs de déplacement dont la pratique du vélo.

L'absence de dispositif de prêt de vélos classiques et électriques ne favorise pas la pratique de ce mode de déplacement.

C'est pourquoi certaines communes envisagent de mettre ou d'accompagner la mise en place de services de location de vélos. La médiathèque de la commune de Vars mène une première expérimentation avec un service de prêt de 2 vélos électriques.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITE 2

Cette action nécessite une étude pré-opérationnelle intégrant les dimensions techniques, juridiques et financières du projet (choix des vélos, entretiens, stockages, prix de location, moyens de paiement, assurance, rentabilité, etc.).

Les dispositifs pourront être portés par les collectivités et confiés à des acteurs privés et/ou portés directement par des acteurs locaux (association, entreprises...).

Une aide incitative de la collectivité, complémentaire à celle de l'État, pourrait être envisagée.

OBJECTIFS

- Développer les mobilités douces de proximité
- Accompagner l'évolution des pratiques de mobilités en milieu rural
- Développer de nouveaux services à la population

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

- Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes
- Action 15 - Maillage de voies douces organisé autour des communes pôles
- Action 16 - Plan vélo touristique
- Action 24 - Accès facilité à la gare de Luxé
- Action 25 - Halte ferroviaire de Vars

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

- Gains énergétiques et économiques pour les habitants
- Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)
- Développement du Sport-Santé

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier

€ € €

Sources potentielles de financement

ADEME
LEADER



Plateforme *mobilité insertion de la Charente*

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Département de la Charente

Partenaires potentiels

Emmaüs Ruffec
CSCS Pays Manslois
Région (TER, bus régionaux...)

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes accompagnées par un conseiller mobilité

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière les difficultés de mobilité pour certains ménages en démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

C'est pour accompagner ces ménages que le Département de la Charente a mis en place la plateforme mobilité insertion. Ce guichet unique offre différentes solutions aux ménages pour lesquels la mobilité constitue un frein à l'insertion sociale et/ou professionnelle : conseil mobilité, transports collectifs du département, auto-écoles solidaires, garages solidaires, service de location de véhicules, stages d'éco-conduite, transport à la demande.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Le conseil en mobilité : la prise en charge par un conseiller mobilité est la porte d'entrée de cette plateforme. Cet accompagnement permet d'établir le diagnostic des besoins de la personne et de rechercher une solution adaptée.

- Les transports collectifs : le territoire est desservi par les bus régionaux (lignes 3, 4, 5, 6, 18, 23), la ligne TER Angoulême Poitiers avec arrêt à Luxé.
- Les auto-écoles solidaires : Le département compte 3 auto-écoles solidaires, dont Emmaüs, à Ruffec avec une antenne à Aigre. Ces auto-écoles sont destinées aux personnes en situation d'insertion professionnelle qui cumulent des difficultés financières, sociales et problèmes d'apprentissage. Dans ce cadre, les techniques d'éco-conduites sont mises en pratique.
- Les garages solidaires : Ces garages sont des structures qui permettent de faire appel à un spécialiste pour une intervention à moindre coût. Un projet porté par Emmaüs est à l'étude.
- Les services de location de véhicule : le département compte 4 services de location de véhicules dont MOB Solidaires EMMAÛS Ruffec (scooters, voitures, voiturettes électriques) qui rayonne sur Cœur de Charente.

Dans le cadre du futur contrat opérationnel de mobilité entre la Région et les territoires, et dans la continuité du PMRu, la CdC pourra identifier les besoins de coordination, de prolongation et d'amélioration des services de mobilités du territoire. Les collectivités s'attacheront à communiquer sur cette offre de service.

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité de tous

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 19 - Garage solidaire

Action 26 - Desserte TER adaptés aux besoins locaux

Action 27 - Service de bus régionaux adapté aux besoins des habitants

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Insertion professionnelle et mobilité pour tous

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement



Garage solidaire

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Emmaüs

Partenaires potentiels

Département de la Charente
Région NA

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes accompagnées par le garage solidaire

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière les difficultés de mobilité de certains ménages en situation de précarité sociale et/ou professionnelle.

Faute d'une offre de transports en commun suffisante, ces ménages ont généralement besoin d'un moyen de locomotion autonome. Mais les difficultés financières ne leur permettent pas toujours de l'entretenir. Ce qui accentue les difficultés de mobilité de ces ménages.

Afin d'aider les personnes en situation de précarité à faire réparer et à entretenir leur véhicule à moindre coût, Emmaüs Ruffec envisage de créer un garage solidaire.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Ce garage solidaire a pour vocation de :

- proposer un service d'entretien à moindre coût,
- apporter des rudiments de mécanique : identifier les problèmes éventuels de leur moyen de locomotion, apporter les réponses nécessaires (ampoules, essuie-glace, pression des pneus, vidanges, etc.),
- mettre à la disposition du public un atelier et du matériel avec encadrement par un mécanicien permanent.

Outre sa dimension sociale, le garage solidaire contribuera à limiter les émissions de polluants (qualité de l'air).

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité de tous

Conserver un parc automobile répondant aux normes actuelles (pollution, etc.)

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques et économiques pour les bénéficiaires

Insertion professionnelle

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier

€ € €

Sources potentielles de financement

Département
Région
LEADER



Parkings de covoiturage

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Département la Charente
Communes
CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

Entreprises de navigation
CdC Cœur de Charente

Indicateurs de suivi

Nombre d'aires de covoiturage d'intérêt départemental
Nombre d'aires de covoiturage communales réalisées ou identifiées

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'importance de l'autosolisme (déplacement à une personne dans une voiture) sur le territoire Cœur de Charente faute de moyen de transport en commun suffisant.

Pour favoriser le regroupement de personnes se rendant à la même destination (travail, études, loisirs...), des parkings permettant de laisser des véhicules à proximité des axes routiers principaux sont aménagés. Ils permettent de faciliter la pratique du covoiturage.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Conscient des enjeux sociaux et environnementaux liés à la mobilité, le Département de la Charente mène depuis 2016 une politique volontariste d'aménagement, sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aires de covoiturage. Quinze aires de covoiturage d'intérêt départemental ont été réalisées ou identifiées par une signalétique adaptée et de nouvelles aires vont compléter le dispositif.

Les communes se sont également impliquées dans le développement du covoiturage en dédiant des parkings et une signalisation dédiée.

Pour faire connaître ces parkings et inciter les particuliers à pratiquer le covoiturage, il est prévu de les géolocaliser sur les plateformes de navigation.

Une communication dans la presse, les parutions locales et les réseaux sociaux pourrait être mise en place. En parallèle l'aménagement des bourgs et villages doit prévoir de relier ces parkings aux réseaux de mobilités alternatives existants (bus, voies cyclables, etc.).

OBJECTIFS

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural
Augmenter l'accessibilité et l'attractivité du territoire

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

- Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes
- Action 15 - Maillage de voies douces organisé autour des communes pôles
- Action 17 - Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques
- Action 21 - Développement du covoiturage lors des réunions des collectivités

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques et économiques
Accessibilité et attractivité du territoire

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE



Humain

Communication

Financier
€ € €

Sources potentielles de financement
Département

Développement du covoiturage lors des réunions des collectivités

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes
Regroupements de communes :
CdC, syndicats, PÉTR

Partenaires potentiels

Indicateurs de suivi

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'importance de l'autosolisme (déplacement à une personne dans une voiture) sur le territoire Cœur de Charente.

Ce constat s'explique en partie par des freins culturels, psychologiques...

Pour favoriser le regroupement de personnes se rendant à la même destination (travail, études, loisirs...), il est important de communiquer et de « montrer l'exemple » pour faciliter les changements de pratiques.

C'est pourquoi il a été décidé de systématiser l'incitation au covoiturage lors des réunions organisées à l'initiative des communes et de leurs regroupements.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Cette action passe par le rappel systématique, lors des invitations aux réunions, de l'intérêt de covoiturer pour réduire le nombre de voitures sur les routes, et contribuer ainsi à la diminution des gaz à effet de serre et à la protection de l'environnement.

Un message du type « *Penser au covoiturage pour vos trajets est un réflexe économique et écologique permettant de réduire votre bilan carbone* » pourrait figurer systématiquement sur les mails et courriers d'invitation.

Cette communication devra être accompagnée de la liste des personnes invitées à la réunion, sous réserve de leur accord pour communiquer leurs coordonnées.

En donnant ainsi l'exemple, les élus devraient contribuer à un accroissement du covoiturage sur leur territoire.

OBJECTIFS

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 20 - Parkings de covoiturage

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier

€ € €

Sources potentielles de financement



Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Emmaüs Ruffec

Partenaires potentiels

Région Nouvelle-Aquitaine
LEADER
CAF
Fondation SNCF
Communes
CdC Cœur de Charente

Indicateurs de suivi

Nombre de permanences réalisées
Nombre de personnes rencontrées

Espace France Service itinérant

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en évidence une inégalité d'accès aux services pour les ménages résidant sur les franges est et ouest du territoire.

Sur ces territoires en déclin économique et démographique, les publics en situation précaire, habitants dans des lieux isolés, n'ont parfois aucun moyen pour se déplacer.

Suite à une enquête réalisée par Emmaüs Ruffec auprès de 300 personnes résidant sur les communes situées à plus de 15 minutes des principaux pôles de services, la mise en place d'un espace France Service itinérant est apparue comme une solution pour favoriser l'accès aux droits des publics les plus vulnérables.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Le projet d'Emmaüs Ruffec, qui a reçu la labellisation Espace France Services, est un guichet unique qui donne accès, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics et de prévention Santé.

Le projet se matérialise par l'acquisition d'un véhicule et d'une remorque aménagée.

Cet espace est itinérant afin d'aller au plus près des personnes en situation d'isolement physique, social et/ou psychologique. Les lieux d'intervention sont déterminés avec les communes situées dans les « zones blanches » du territoire.

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité de tous

Expérimenter des solutions de mobilités inversées afin d'amener les services au plus proche de la population

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les ruptures d'accès aux soins et au numérique

Attractivité du territoire : maintien des habitants dans les communes rurales

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier

€ € €

Sources potentielles de financement

Investissement : Région NA, LEADER, CAF
Fondation SNCF,
Fonctionnement : État, Département, Communes



Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes, groupements de communes, associations

Partenaires potentiels

CdC Cœur de Charente
 Département de la Charente
 Région NA, STGA, La Chrysalide,
 Emmaüs
 Société de taxi

Indicateurs de suivi

Services proposés
 Nombre de personnes transportées

Transport à la demande (TAD)

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière les difficultés de mobilité de certains ménages en situation de précarité sociale et/ou professionnelle, personnes âgées, étudiants... qui n'ont pas de moyens pour se déplacer.

Ces personnes rencontrent des difficultés pour leurs déplacements (rendez-vous médicaux, courses, loisirs, gares...).

La gare de Luxé, le CFA de Chasseneuil-sur-Bonnieure font partie des lieux qui sont aujourd'hui mal desservis.

Le transport à la demande (TAD) est une des solutions pour répondre aux problématiques de déplacement en milieu rural à moindre coût.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 2

Le transport à la demande sera testé via des expérimentations locales à l'initiative d'une commune ou de plusieurs communes voisines. En fonction de la zone géographique, plusieurs dispositifs existants pourront être étendus au territoire : *Mobius* de Grand Angoulême, *Rurabus* de la Chrysalide (CSC de Ruffec - en service sur la CdC Val de Charente).

Deux actions sont à privilégier :

- la mise en place d'un service de TAD en direction de la gare de Luxé en vue de favoriser sa fréquentation,
- la mise en place d'un TAD pour desservir le CFA de Chasseneuil.

Les retours d'expériences seront partagés à l'échelle de la CdC.

Ces actions pourront être intégrées au futur contrat opérationnel de mobilité avec la Région NA.

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité de tous

Accompagner l'évolution des pratiques de mobilité en milieu rural

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente

Action 24 - Accès facilité à la gare de Luxé

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les ruptures d'accès aux soins

Accessibilité et attractivité du territoire : maintien des habitants dans les communes rurales

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier

€ à €€

Sources potentielles de financement

Département
 Région NA
 CC Cœur de Charente
 LEADER



Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Commune de Luxé
Groupement de communes
CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

Région NA
CdC Cœur de Charente
Département de la Charente
Opérateurs privés

Indicateurs de suivi

Fréquentation de la gare de Luxé
Services proposés

Accès facilité à la gare de Luxé

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'absence de liaisons intermodales avec la gare de Luxé, la seule gare présente actuellement sur le territoire Cœur de Charente.

Cette gare pourrait être plus utilisée si les possibilités de la rejoindre étaient facilitées.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Plusieurs actions complémentaires ont été identifiées pour améliorer la fréquentation de cette gare :

- des liaisons douces reliant les polarités à la gare de Luxé
- la location de vélos
- un service de transport à la demande
- un parking de co-voiturage

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité de tous et l'usage des transports en commun
Expérimenter des solutions de transports à la demande

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes
Action 17 - Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques
Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente
Action 23 - Transport à la demande

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques
Accessibilité et attractivité du territoire

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier

€ à €€

Sources potentielles de financement

Région NA



Halte ferroviaire de Vars

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Commune de Vars

Partenaires potentiels

Région NA
CdC Cœur de Charente

Indicateurs de suivi

État d'avancement des études
Lancement des travaux

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en lumière l'importance des déplacements pendulaires vers Angoulême (travail, formation...) notamment sur le sud, l'importance de l'autosolisme (déplacement à une personne dans une voiture) et l'inadéquation de l'offre de transport en commun avec les besoins (horaires, fréquences, cadencement, durée...).

La réouverture de la halte ferroviaire de Vars favoriserait l'usage du TER pour les transports réguliers et réduirait les déplacements en voiture pour les habitants de Cœur de Charente.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

L'étude d'opportunité réalisée par SNCF Réseau a montré la viabilité de la réouverture de la halte ferroviaire de Vars.

Une étude avant-projet de la halte ferroviaire est actuellement en cours, elle montrera les conditions de faisabilité technique et financière de la réouverture de cette gare.

Une communication sur le projet et l'utilisation de la halte sera à prévoir. Les travaux débuteraient en 2025.

L'accès à la halte ferroviaire par les habitants des alentours doit faire partie intégrante du projet. Les services mis en place autour de la gare de Luxé pourront servir d'exemple.

OBJECTIFS

Favoriser la mobilité de tous et l'usage des transports en commun

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes

Action 17 - Dispositifs de prêt de vélos et vélos électriques

Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente

Action 23 - Transport à la demande

Action 24 - Accès facilité à la gare de Luxé

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques

Accessibilité et attractivité du territoire

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier

€ € €

Étude opportunité : 60 000 €
Étude avant-projet : 250 000 €
Travaux : NC

Sources potentielles de financement

Région NA :
Études : 175 000 €



Desserte TER adaptée aux besoins locaux

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Région NA

Partenaires potentiels

Communes et communauté de communes

Indicateurs de suivi

Modifications apportées à la desserte TER
Fréquentation du TER

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en évidence une inadéquation entre la desserte TER et les besoins des habitants : desserte, horaires, correspondances avec les TGV Paris-Poitiers-Bordeaux, etc.

Une desserte TER révisée avec plus de créneaux horaires permettrait une meilleure utilisation par les actifs et étudiants de ce moyen de transport collectif, économique et moins polluant que la voiture individuelle.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Une concertation entre la Région et les collectivités (communes et communauté de communes), entre autres dans le cadre du comité de ligne, permet de faire évoluer la desserte TER du territoire dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des habitants.

Une attention particulière a été apportée aux correspondances entre TER et TGV afin de permettre aux actifs de rejoindre les villes de Bordeaux et Paris à des horaires adaptés.

OBJECTIFS

- Adapter l'offre TER aux besoins des actifs du territoire
- Favoriser la mobilité de tous et l'usage des transports en commun

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

- Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente
- Action 24 - Accès facilité à la gare de Luxé

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques
Accessibilité et attractivité du territoire : développement des transports en commun, maintien des habitants dans les communes rurales

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE



Humain



Participation aux réunions

Financier

€ € €

Sources potentielles de financement

Service de cars régionaux adapté aux besoins des habitants

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Région NA

Partenaires potentiels

Communes et communauté de communes

Indicateurs de suivi

Modifications apportées au réseau des bus régionaux

Fréquentation des bus régionaux

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en évidence les inégalités d'accès aux transports en commun des habitants du territoire.

Certaines zones « blanches » de mobilité (absence de service de transport) ont été identifiées ainsi que des insuffisances en matière de desserte, horaires, fréquence, cadencement, etc. face aux besoins des habitants.

Si le territoire de Cœur de Charente est globalement bien desservi par les bus régionaux (lignes 3, 4, 5, 6, 18 et 23), on note toutefois un manque de desserte est-ouest et des incohérences.

Un maillage territorial révisé permettrait de favoriser l'utilisation des transports en commun.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Une concertation entre la Région et les collectivités (communes et communauté de communes) doit permettre de faire évoluer le réseau des cars régionaux dans l'objectif de mieux répondre aux besoins du territoire.

Dans ce cadre, une interconnexion entre les horaires des bus régionaux et ceux des TER devra être recherchée. D'autre part les fréquences et horaires des arrêts devront tenir compte des fréquences horaires de travail des habitants.

OBJECTIFS

Veiller et s'assurer d'une bonne desserte au niveau des centralités du territoire
Favoriser la mobilité de tous par l'utilisation des transports en commun
Développer l'usage des transports en commun, économes en énergie et moins polluants

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente

Action 14 - Voies douces connectant les lieux clefs des communes

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques et économiques

Accessibilité et attractivité du territoire : maintien des habitants dans les communes rurales

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Moyens humains constants

Financier

€ € €

Sources potentielles de financement



Ouverture des transports scolaires à tous

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Région NA

Partenaires potentiels

Communes et communauté de communes

Indicateurs de suivi

Ouverture effective des transports scolaires à tous les publics

Fréquentation des transports scolaires

CONTEXTE

Le diagnostic du Plan de Mobilité Rurale (PMRu) du Pays Ruffécois, adopté en 2019, a mis en évidence les inégalités d'accès aux transports en commun des habitants du territoire. Certaines zones « blanches » de mobilité (absence de service de transport) ont été identifiées alors que par ailleurs, le territoire est desservi, en période scolaire par un réseau dense de transports scolaires.

Une ouverture des bus scolaires à tous publics permettrait le développement de l'offre de transport en commun.

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Une concertation entre la Région et les collectivités (communes et communauté de communes) doit permettre un accès de tous aux transports scolaires gérés par la Région.

OBJECTIFS

Développer l'offre de transports en commun

Favoriser la mobilité de tous et l'usage des transports en commun

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 18 - Plateforme mobilité insertion de la Charente

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques

Accessibilité et attractivité du territoire

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Participation aux réunions

Financier

€ € €

Sources potentielles de financement



Participation à la diminution des poids lourds en transit sur la RN 10

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Association « La sécurité pour tous »

Partenaires potentiels

Communes
Communauté de communes
Région NA
Fédération Nationale des
Transporteurs Routiers (FNTR)
Associations

Indicateurs de suivi

CONTEXTE

La Nationale 10, axe de transport structurant entre Poitiers et Angoulême, est empruntée par 20 000 véhicules en moyenne quotidiennement (Observatoire régional des trafics routiers - DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2018). On estime que chaque jour 4 000 à 8 000 poids lourds empruntent ce tracé. Une grande part de ces poids lourds préfère emprunter la N 10 plutôt que l'A 10 entre Bordeaux et Poitiers.

Ce trafic de camions en transit pèse sur la sécurité routière des habitants ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire et la qualité de l'air des communes traversées.

DESCRIPTION - ÉTAPES

PRIORITÉ 2

Une association « La sécurité pour tous » a été créée en 2021 dont l'objet est de « sensibiliser et lutter contre les conséquences environnementales et sanitaires, dont l'insécurité routière du trafic des poids lourds, particulièrement en transit sur les nationales et départementales de la Charente ».

Le report des camions de marchandises vers l'A 10 et le développement du fret ferroviaire sont des axes de travail.

En complément, la mise en œuvre d'actions participant à la réduction des déplacements des produits consommés sur le territoire (circuits courts, etc.) participera à la diminution des poids lourds et des émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIFS

Réduire le nombre de camions en transit sur la RN10

Participer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 30 - Développement de recycleries

Action 41 - Circuits courts et démarche alimentaire territoriale

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gains énergétiques et diminution des polluants aériens

Diminution de l'accidentologie sur le territoire

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Participation aux débats et actions de sensibilisation

Financier

€ € €

Sources potentielles de financement



Développement de recycleries

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

EIDER
 CSCS Manslois
 Emmaüs
 Calitom
 Magasin pour rien
 Oasis du Coq à l'âme
 Autres structures

Partenaires potentiels

CdC Cœur de Charente
 Communes
 Autres structures

Indicateurs de suivi

Nombre et types de recycleries en activité

CONTEXTE

Le réemploi et la transformation des objets présentent des enjeux importants : réduction du volume de déchets, de la consommation de produits neufs, du transport lié à la collecte et du recours à l'enfouissement. Ceci implique un changement plus important du comportement des ménages.

Si la production des déchets des Charentais continuait au rythme actuel, le site d'enfouissement de Sainte-Sévère serait saturé en 2042.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par Calitom vise à réduire les déchets et consommer durable en réemployant et recyclant les objets (2020-2025).

DESCRIPTION - ÉTAPES

CONTINUITÉ

Développement des actions portées par les structures publiques et privées du territoire dans l'objectif d'optimiser les actions déjà actives sur le territoire (EIDER, CSCS Manslois, Emmaüs, Calitom, Magasin pour rien, etc.).

Organisation d'évènements, d'animations et de communication pour faire connaître les structures locales et promouvoir le réemploi et le recyclage en collaboration avec les acteurs locaux.

Des échanges de pratiques entre les structures permettraient de développer la complémentarité entre les acteurs.

OBJECTIFS

Réduire les déplacements des ménages

Réduire les déchets et favoriser l'économie circulaire

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 29 - Participation à la diminution des poids lourds en transit sur la RN 10

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Emplois locaux possibles dans la filière du recyclage ou réusage (économie sociale et solidaire)

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Communication

Financier



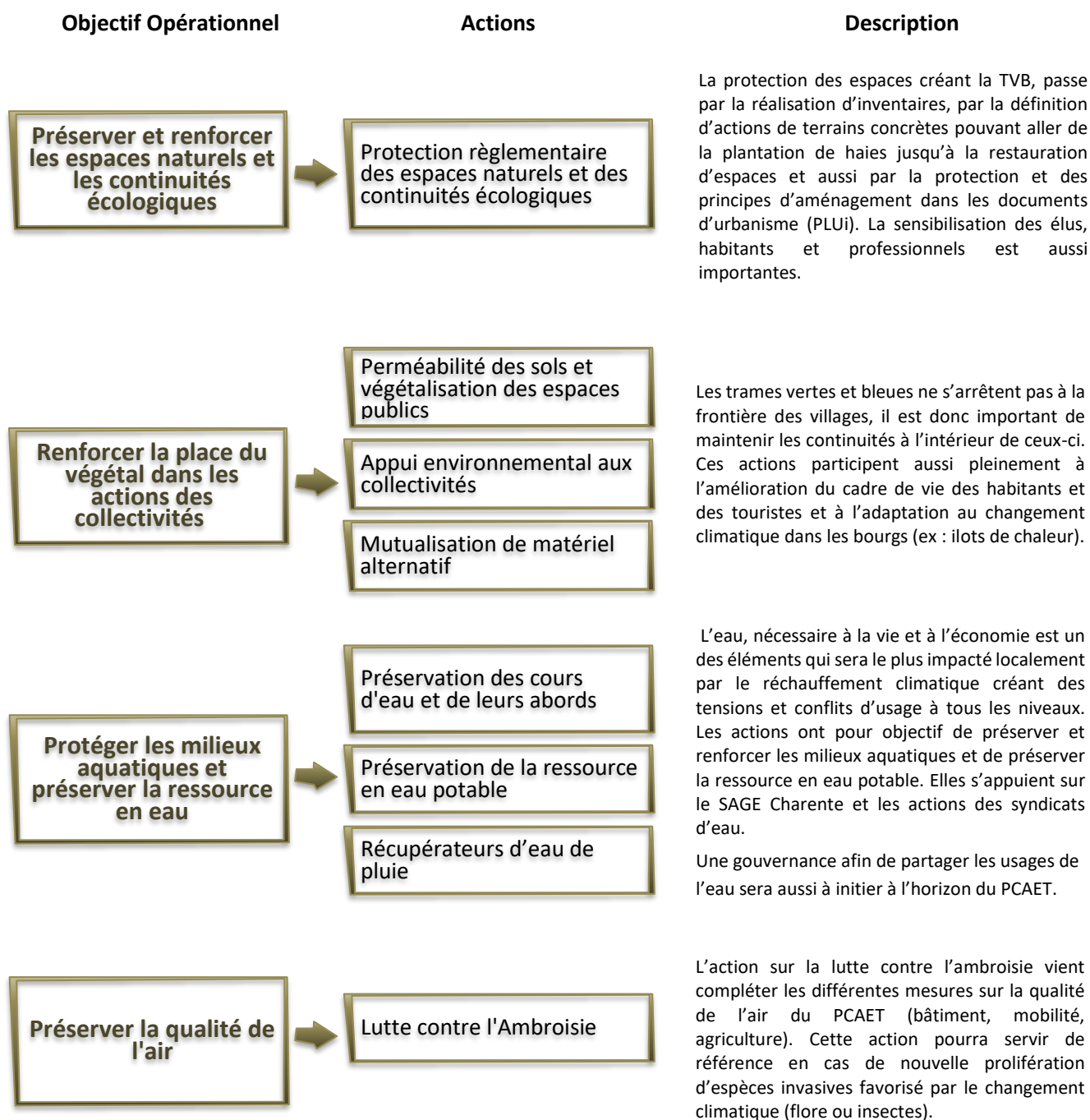
Sources potentielles de financement



Axe 4 - Valoriser un cadre de vie riche et préservé intégrant l'adaptation au changement climatique

La stratégie est d'améliorer les connaissances sur le vivant (avec les moyens locaux), et agir en parallèle pour l'aider à s'adapter au changement climatique. En effet, le territoire n'a pas les moyens d'avoir une connaissance poussée et précise rapidement (moyens humains, coûts). Alors il est plus pertinent d'avoir une approche parallèle : développer les connaissances au fil de l'eau (inventaires sur plusieurs années, études précises secteur par secteur...), protéger l'existant via les documents d'urbanisme et la sensibilisation, et agir en menant des actions de terrain (replantation de haies, restauration de mares, de bords de rivières...).

Les actions s'appuient sur la stratégie de la trame verte et bleue (TVB) du SCoT et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Charente. Les mesures à prendre vont des bassins versants intégrant les forêts et les abords des rivières en priorité et les champs, aux rivières et fleuve Charente et aussi à l'intérieur même des bourgs (continuité écologique, usage et économie d'eau). Cette approche est transversale et doit participer à l'adaptation du vivant au changement climatique en prenant en compte son cadre de vie (paysages proches et lointains, nature, biodiversité, santé).



Protection réglementaire des espaces naturels et des continuités écologiques

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes,
CdC Cœur de Charente,

Partenaires potentiels

PETR du Pays du Ruffécois
Conservatoire des Espaces Naturels
LPO
Charente Nature, Département,
Syndicats d'eau et GEMAPI
Autres acteurs de l'environnement
Éleveurs

Indicateurs de suivi

Surfaces protégées dans le PLUi

Nombre d'inventaires communaux réalisés

Surfaces conventionnées avec le CEN, la LPO ou au titre des « aires protégées »

CONTEXTE

La diminution de surfaces naturelles, agricoles et forestières au profit de l'urbanisation est, depuis la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial, une problématique partagée sur le territoire. En effet entre 2007 et 2017, 149 hectares ont été consommés sur le territoire, 95% étaient des espaces agricoles. Le diagnostic du PCAET a montré l'intérêt des espaces forestiers et naturels pour le stockage du carbone, la préservation de la ressource en eau, et la régulation des événements climatiques sur le territoire.

Le manque de connaissances de la diversité des espaces naturels (forêt, haies, prairies, pelouses sèches, zones humides, etc.) et des relations qu'ils entretiennent (continuités écologiques) est un frein à l'action de protection, de gestion et de restauration.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Prise en compte des espaces naturels dans le PLUi pour :

- protéger voire sanctuariser ces espaces dans le zonage et le règlement (par exemple : les zones de la trame verte et bleue en zones naturelles).
- donner des principes d'aménagement permettant de limiter les impacts et de renforcer les continuités écologiques (OAP, règlement)

PRIORITÉ 2

Réalisation d'inventaires (atlas de la biodiversité) dans les communes pour produire un état des lieux fin des espaces naturels (forêt, haies, prairies, pelouses sèches, zones humides, etc.) présents dans les communes afin de :

- préciser les données du PLUi
- définir les actions à mettre en œuvre pour protéger, gérer et renforcer les continuités écologiques (pouvant aller jusqu'à une classification en Espace Naturel Sensible)

Les collectivités pourront ensuite en partenariat avec les acteurs de l'environnement (CEN, Département, LPO, Charente Nature, etc.) convenir d'une stratégie d'intervention et de valorisation (par exemple en s'orientant sur du pâturage, en menant des actions de sensibilisation).

OBJECTIFS

Protéger et renforcer la gestion des espaces naturels du territoire.

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 35 - Préservation des cours d'eau et de leurs abords

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Préservation de la TVB

Préservation de la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Service urbanisme

Financier



Études

Sources potentielles de financement

AAP Atlas de Biodiversité (OFB)



Perméabilité des sols et végétalisation des espaces publics

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente, Communes

Partenaires potentiels

PETR du Pays du Ruffécois
CAUE 16
ATD 16
Département,
Autres acteurs de l'environnement et de l'aménagement

Indicateurs de suivi

Règles inscrites dans le PLUi
Principes inscrits dans les OAP

CONTEXTE

L'imperméabilisation des sols a des conséquences directes sur le développement d'îlots de chaleur et l'écoulement des eaux.

L'aménagement des bourgs et les choix effectués en matière de matériaux, revêtements, végétalisation permettent de mieux gérer les événements climatiques extrêmes (sécheresses, pluies torrentielles, inondations, etc.).

Le territoire, grâce aux actions du PETR, est déjà engagé dans cette démarche : gestion différenciée, accompagnement pour l'aménagement des bourgs, végétalisation des pieds de murs, cimetières enherbés, vergers et jardins communaux, etc.

Il s'agit désormais de poser des bases règlementaires afin d'encadrer les pratiques pour les futures opérations de construction de logements, d'aménagement de bourgs, etc.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Renforcement de la prise en compte dans le PLUi de l'imperméabilisation des sols et de la végétalisation dans les nouveaux aménagements :

- le zonage et le règlement pour limiter l'imperméabilisation dans les nouvelles opérations de constructions (coefficient de pleine terre, revêtements, préconisations en zones naturelles, etc.)
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour fixer des principes d'aménagement vertueux dans les nouvelles zones à urbaniser

Ces règles doivent permettre de limiter l'imperméabilisation (revêtements poreux, revêtements non étanches) et de favoriser l'infiltration (fossés, noues, tranchées et puits d'infiltration).

OBJECTIFS

Réduire l'imperméabilisation des sols

Permettre une meilleure gestion des eaux pluviales et des écoulements

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 33 - Appui environnemental aux collectivités

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Gestion de l'eau dans les espaces urbains

Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)

Préservation de la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Service urbanisme

Financier



Études

Sources potentielles de financement



Appui environnemental aux collectivités

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

PETR du Pays du Ruffécois
Communes
CdC Cœur de Charente

Partenaires potentiels

CAUE 16
ATD 16
Bureau d'études, paysagistes, et autres maîtres d'œuvre
Autres acteurs de l'environnement

Indicateurs de suivi

Nombre de projets accompagnés
Plans de gestion finalisés
Vergers et jardins réalisés
Plantation de haies (km linéaire)
Communes labellisées

CONTEXTE

Depuis les années 1990, le Pays du Ruffécois agit en faveur de la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il œuvre auprès des communes en apportant expertise et appuis techniques en matière d'aménagement de bourgs, de gestion différenciée, de formation, de sensibilisation, d'accompagnement à la valorisation des actions (labels et réseau des jardins).

Le diagnostic du PCAET a montré l'intérêt du végétal dans les centres bourgs (réduction des îlots de chaleur, gestion de l'eau et des ruissellements, renforcement des continuités écologiques, etc.) et sa contribution au stockage carbone.

Les actions menées par les collectivités favorisent la diffusion des bonnes pratiques d'aménagement et de gestion des espaces publics auprès des habitants.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Le PETR accompagne les collectivités dans trois domaines d'intervention :

- l'appui aux aménagements de bourgs
- l'accompagnement des collectivités dans des actions de végétalisation des bourgs et de plantation de haies, de vergers, etc. sur terrains communaux
- la formation des agents et élus et accompagnement à la réalisation de plan de gestion différenciée des espaces publics (réduction des pesticides, utilisation de matériels alternatifs, etc.)
- le prêt de matériels alternatifs (désherbeur thermique, taille-haie, débroussailluse, etc.).

La poursuite de ces actions pourra se faire via les labels environnementaux.

OBJECTIFS

Promouvoir des pratiques vertueuses dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 31 - Protection réglementaire des espaces naturels et des continuités écologiques

Action 32 - Perméabilité des sols et végétalisation des espaces publics

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)

Préservation de la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement

Région, LEADER



Mutualisation de matériels alternatifs

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes et syndicats de communes
CdC Cœur de Charente
Acteurs privés, associations

Partenaires potentiels

PETR du Pays Ruffécois
CAUE 16
Bureau d'études, paysagistes, et autres maîtres d'œuvre
Autres acteurs de l'environnement

Indicateurs de suivi

Matériel mutualisé

CONTEXTE

Depuis les années 1990, les communes prennent en compte de manière croissante la préservation de la biodiversité dans leurs actions : végétalisation, gestion différenciée, création de jardins, de vergers, etc.

La loi Labbé du 06 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics (espaces verts, voirie, etc.). Au 1^{er} juillet 2022, la réglementation concernant l'usage de ces produits va s'étendre aux cimetières et terrains de sports.

L'aménagement d'espaces de nature et la gestion des espaces publics amènent un besoin croissant de techniques alternatives et l'utilisation de matériels d'entretien spécifiques.

L'utilisation de ces matériels étant saisonnier et leur coût élevé, l'achat et la mise en commun peuvent être une solution.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Acquisition de matériels (désherbeur thermique, andaineuse-botteuse, lame de coupe, matériels électriques, etc.)

Mise en commun via du conventionnement ou du prêt organisé entre les communes ou acteurs privés.

OBJECTIFS

Promouvoir des pratiques vertueuses dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 32 - Perméabilité des sols et végétalisation des espaces publics

Action 33 - Appui environnemental aux collectivités

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)

Préservation de la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier

€ à €€€

Sources potentielles de financement

LEADER



Préservation des cours d'eau et de leurs abords

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes
Syndicats GEMAPI,
Charente Eau
Communauté de communes

Partenaires potentiels

EPTB du fleuve Charente
CEN
Acteurs locaux de
l'environnement,
Fédération de la pêche,
PETR du Pays Ruffécois,
Agriculteurs

Indicateurs de suivi

Rapport annuel
Travaux de restauration effectués

CONTEXTE

Les activités humaines impactent fortement la quantité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le changement climatique est un facteur aggravant. La préservation de la ressource en eau est ainsi un enjeu majeur sur le territoire.

Le maillage bocager, les zones humides et les têtes de bassins versants jouent un rôle essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur les bassins versants. De plus, ces éléments permettent de stocker durablement du carbone, de préserver la diversité de la faune et de la flore et de lutter contre les risques liés au changement climatique.

Or on constate que ces derniers ont été fortement dégradés au cours du temps. 6 syndicats GEMAPI portent de nombreuses actions en direction des zones humides, des cours d'eau et de leurs abords (recensement, restauration des continuités écologiques, réhabilitation, etc.), mais la CdC a une vision morcelée des syndicats sur le territoire.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Un état des lieux des travaux des 6 syndicats permettrait d'avoir une vision globale des travaux conduits à l'échelle du territoire.

Les communes peuvent accompagner cette dynamique par la réalisation d'aménagements (des abords, d'accès à l'eau et d'espaces publics via les Espaces Naturels Sensibles et/ou la mobilisation du CEN, etc.) ou encore d'inventaires sur les secteurs ouverts à l'urbanisation ou sur le territoire communal.

OBJECTIFS

Préserver et renforcer les milieux aquatiques du territoire

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 31 - Protection réglementaire des espaces naturels et des continuités écologiques

Action 36 - Préservation de la ressource en eau potable

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau

Attractivité du territoire (cadre de vie)

Préservation de la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Service urbanisme

Financier



Sources potentielles de financement

Agences de l'eau



Préservation de la ressource en eau potable

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

SIAEP Nord-Ouest Charente
Maison de l'eau de Saint Fraise
Charente Eaux

Partenaires potentiels

Région,
Agence de l'Eau
EPTB du Fleuve Charente
Organisations professionnelles agricoles
CdC Cœur de Charente
Communes

Indicateurs de suivi

Bilans des programmes Re-sources

CONTEXTE

Les activités humaines impactent fortement la quantité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le changement climatique (augmentation des températures, vagues de sécheresse, etc.) est un facteur aggravant. La préservation de la ressource en eau est ainsi un enjeu majeur sur le territoire.

Les conflits d'usage entre les différents utilisateurs de la ressource risquent de s'accroître avec une augmentation des restrictions (eau potable, irrigation, usages domestiques, etc.).

Un réseau d'acteurs travaille déjà activement à la préservation de cette ressource en eau en agissant sur la régulation des prélèvements et sur les activités impactant sa qualité.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Suivi, mise en œuvre des contrats Re-sources (2019-2023) portés par le SIAEP Nord-Ouest Charente et Charente Eaux. Ces programmes visent à développer les infrastructures agroécologiques et les systèmes de cultures écologiquement performantes, maîtriser les pollutions non agricoles, améliorer les connaissances du fonctionnement hydrogéologique, informer et sensibiliser le grand public, acteurs et élus du territoire.

Des actions communes peuvent être menées entre les acteurs de l'eau, les organisations professionnelles agricoles et les collectivités par exemple pour soutenir :

- Le renforcement du maillage de haies et de structures ligneuses
- Les actions de sensibilisation et de communication dans les écoles
- L'évolution des pratiques agricoles et de la filière agricole (circuits courts, économie fourragère, etc.)

OBJECTIFS

Préserver la ressource en eau potable (quantité et qualité)

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 37 - Récupérateurs d'eau de pluie

Action 39 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Attractivité du territoire (cadre de vie et bourgs attractifs)

Préservation de la biodiversité

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement

Agences de l'eau,
LEADER, Appels à projets



Récupérateurs d'eau de pluie

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente,
Communes, acteurs privés

Partenaires potentiels

Service SPANC de la CdC
Service ADS de la CdC,
CAUE

Indicateurs de suivi

Nombre de projets réalisés
(publics)

CONTEXTE

Le territoire a depuis plusieurs années développé un réseau de jardin et des opérations de plantation dans les bourgs, ce qui constitue un atout pour le cadre de vie et le tourisme. L'augmentation des températures et des vagues de sécheresse pourra aussi avoir un impact négatif sur ces plantations, ainsi que sur les jardins des habitants.

Devant la problématique de raréfaction de la ressource en eau, plusieurs communes ont anticipé les restrictions et installé des systèmes de récupération d'eau.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Incitation à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie par :

- la sensibilisation et le conseil à la gestion des eaux pluviales des élus, des techniciens (SPANC, urbanisme), des habitants (fiches techniques).
- des aides aux particuliers (sur décision communale)

OBJECTIFS

Préserver la ressource en eau potable (quantité)

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 32 - Perméabilité des sols et végétalisation des espaces publics

Action 33 - Appui environnemental aux collectivités

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau

Économie financière

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement



Lutte contre l'ambroisie

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

PETR Pays du Ruffécois
FREDON
Chambre d'agriculture

Partenaires potentiels

Communes
Agence Régionale de Santé
Région NA
CdC Cœur de Charente
Agriculteurs et organisations
professionnelles agricoles,

Indicateurs de suivi

CONTEXTE

L'ambroisie a été reconnue comme une espèce végétale nuisible à la santé. Son pollen provoque d'importantes réactions allergiques (rhinites, conjonctivites, symptômes respiratoires (trachéites, asthme, urticaire, eczéma). Le développement très rapide de cette plante à amener le PETR du Pays Ruffécois à se mobiliser dès 2009 anticipant ainsi les arrêtés pris par la préfecture de la Charente en 2016 et 2019.

Les infrastructures de grands travaux (LGV, fibre, éoliennes, etc.), et l'engagement insuffisant des acteurs locaux n'ont pas permis de limiter durablement la prolifération de cette plante invasive.

Compte tenu de la prolifération de l'ambroisie en nord Charente, le PETR du Pays Ruffécois a décidé de relancer son action de gestion et de lutte contre l'ambroisie.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Programme d'action du PETR du Pays Ruffécois :

- état des lieux de la présence de l'ambroisie et actions ciblées les situations,
- désignation et formation de référents communaux,
- communication auprès des agriculteurs, sensibilisation auprès des élèves, collégiens, lycéens, professionnels de santé, du végétal, formation des agents à la gestion des bords de route, campagnes d'arrachage, etc.

OBJECTIFS

Préserver la qualité de l'air extérieur, les espaces naturels et la santé

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 33 - Appui environnemental aux collectivités
Action 38 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Santé environnementale (pollens)
Gains agricoles (rendements des cultures, traitement, etc.)

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Financier



Sources potentielles de financement

Agence Régionale de Santé, Région NA



Axe 5 - Accompagner les évolutions d'une agriculture vers un modèle plus respectueux de l'environnement

Stratégie opérationnelle

La stratégie consiste à impliquer petit à petit les collectivités dans la démarche agricole locale. Premièrement en sensibilisant au changement climatique. Ensuite, avec les acteurs locaux tels que la Chambre d'Agriculture, les CIVAM, les coopératives et les GIEE, proposer des changements de pratiques permettant de limiter les émissions de gaz à effets de serres locaux, d'adapter l'agriculture aux conséquences du changement climatique et de maintenir de la biodiversité. Les solutions ne font l'unanimité auprès des acteurs de l'agriculture et des consommateurs, néanmoins les collectivités peuvent favoriser les échanges sur des thématiques telles que les sols, la biodiversité, l'eau. Il est important aussi de partager et transmettre des retours d'expériences locales et d'ailleurs pour mettre en place les mieux adaptées localement.

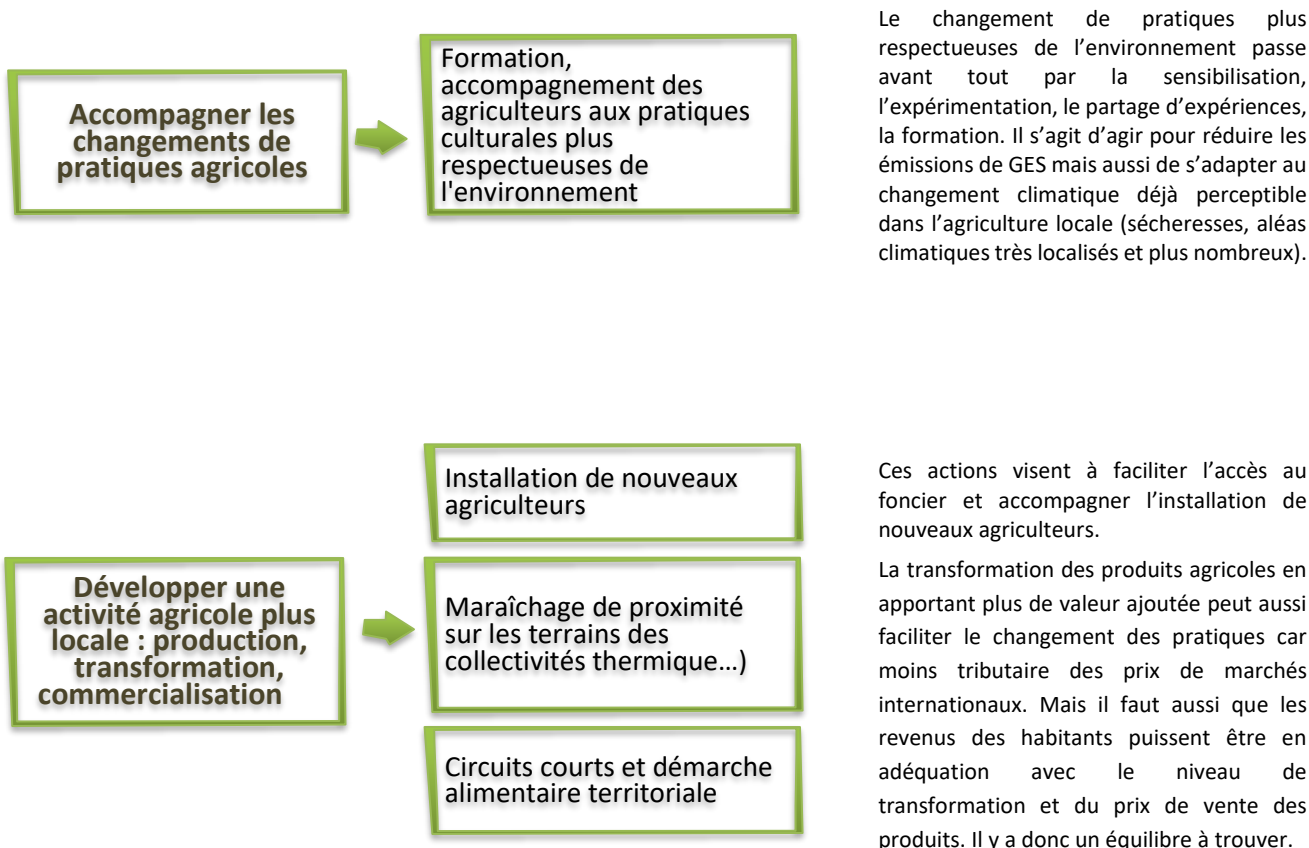
Les collectivités et les acteurs de l'agriculture peuvent aussi participer activement en favorisant les circuits courts (notamment via la transformation des produits agricole et leurs usages dans les collectivités et les marchés), les démarches collectives, en favorisant les plantations de haies, en proposant des terrains pour des nouveaux agriculteurs (notamment pour le maraîchage), etc.

Enfin, elles peuvent favoriser l'accueil de nouveaux agriculteurs (logement, réseaux sociaux...).

Objectif Opérationnel

Actions

Description



Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Coopératives,
Chambre d'agriculture,
CIVAM,
MAB,
SIAEP, etc.

Partenaires potentiels

Organismes de formation

Indicateurs de suivi

- Nombre de formations et d'accompagnement
- Indicateurs fournis par la chambre d'agriculture

CONTEXTE

Cœur de Charente regroupe plus de 330 exploitations sur 42 000 hectares de SAU. Le secteur agricole y représente 10% de l'emploi, mais fait face à une chute du nombre d'exploitations, au vieillissement des agriculteurs, à la spécialisation de l'activité (grandes cultures céréalières), ainsi qu'à des problématiques environnementales (utilisation de la ressource en eau pour l'irrigation, recours aux intrants chimiques, etc.).

Le diagnostic a mis en avant les impacts que pourrait avoir le changement climatique sur les rendements et la qualité des sols.

Sur le territoire, des démarches sont menées par les acteurs de la profession agricole pour faire évoluer les pratiques (agriculture raisonnée, HQE, éco-phyto, passage au bio, etc.). 13 exploitations ont été recensées en agriculture biologique.

Par ailleurs, la demande des habitants évolue vers des produits plus sains et plus respectueux de l'environnement.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Sensibilisation et accompagnement des agriculteurs et des candidats à l'installation aux pratiques ayant un impact bénéfique (sols, air, eau, séquestration carbone, etc.) :

- Formation sur les pratiques culturales alternatives et les impacts du changement climatique
- Échanges de pratiques entre acteurs (circuits courts, réduction des intrants, irrigation, labellisation, transformation, commercialisation, etc.)
- Accompagnements des candidats à l'installation lors de la reprise d'activités

OBJECTIFS

Faire évoluer les pratiques agricoles en adéquation avec l'environnement
Anticiper les effets du changement climatique

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 35 - Préservation des cours d'eau et de leurs abords

Action 36 - Préservation de la ressource en eau potable

Action 42 - Circuits courts et démarche alimentaire territoriale

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Préservation de l'environnement (eau, sols, etc.).

Maintien et diversification de l'activité agricole sur le territoire.

Baisse des consommations (énergies, intrants...).

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Suivi des actions et définitions d'indicateurs

Financier



Sources potentielles de financement



Installation de nouveaux agriculteurs

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Candidats à l'installation
Chambre d'agriculture

Partenaires potentiels

SAFER,
Terre de Liens
MAB,
CIVAM,
Coopératives,
Lycées agricoles
Communes,
CdC Cœur de Charente,
CADET/Région

Indicateurs de suivi

Nombre
d'exploitations/agriculteurs
installés

CONTEXTE

La CdC Cœur de Charente regroupe plus de 330 exploitations sur 42 000 hectares de SAU.

L'agriculture représente 10% de l'emploi, mais ce secteur fait face à une chute du nombre d'exploitations (vieillesse des agriculteurs, regroupement des exploitations, faible nombre de candidats à l'installation, etc.).

En dehors des transmissions, il est plus difficile pour les candidats à l'installation de s'implanter sur le territoire. Or ces nouvelles exploitations participent généralement à la diversification des productions (maraîchage, élevage, etc.) et à la réduction de la taille moyenne des exploitations.

C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre l'accompagnement à l'installation de nouveaux agriculteurs.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Suivi et assistance des candidats à l'installation en matière de : foncier disponible, montage juridique et financier, aides et dispositifs à l'installation, viabilité économique, etc.

Cette installation doit s'accompagner d'une sensibilisation aux pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement, des possibilités de s'inscrire dans des circuits courts, etc.

OBJECTIFS

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

Faire évoluer les pratiques agricoles en adéquation avec l'environnement

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 39 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement

Action 41 - Maraîchage de proximité sur les terrains des collectivités

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Préservation de l'environnement (eau, sols, etc.)

Maintien et diversification de l'activité agricole sur le territoire

Nouveaux emplois/habitants

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Service Economique

Financier



Sources potentielles de financement

Région, LEADER,
Département



Action 41

Axe 5

Accompagner les évolutions d'une agriculture vers un modèle plus respectueux de l'environnement

Objectif 2

Développer une activité agricole plus locale : production, transformation, commercialisation

Maraîchage de proximité sur les terrains des collectivités

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Communes,
Communautés de communes,
Candidats à l'installation

Partenaires potentiels

SAFER,
Chambre d'agriculture,
Coopératives,
CIVAM,
MAB,
Terre de Liens
CADET/Région

Indicateurs de suivi

Nombre
d'exploitations/d'agriculteurs
installés

Surface utilisée/mise à disposition

CONTEXTE

La CdC Cœur de Charente regroupe plus de 330 exploitations sur 42 000 hectares de SAU.

L'agriculture représente 10% de l'emploi. Ce secteur fait face à une chute du nombre d'exploitations (vieillesse des agriculteurs, regroupement des exploitations, faible nombre de candidats à l'installation, etc.).

Face à la demande croissante de produits locaux, des initiatives publiques/privées émergent pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

DESCRIPTION – ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Installation de maraîchers sur des terrains communaux et/ou intercommunaux :

- Identification de terrains disponibles et adaptés à une activité agricole maraîchère (terrains publics ou acquisition par la collectivité).
- Rencontre entre la collectivité/les candidats à l'installation/les organisations professionnelles agricoles.

Cette action peut prendre différentes formes juridiques (locations, espaces tests, etc.) et débouchés (vente directe, approvisionnement des cantines, transformation, etc.).

OBJECTIFS

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et favoriser la diversification de la production.

Faire évoluer les pratiques agricoles en adéquation avec l'environnement.

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 39 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

Action 40 - Installation de nouveaux agriculteurs

Action 42 - Circuits courts et démarche alimentaire territoriale

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Préservation de l'environnement (eau, sols, etc.).

Maintien et diversification de l'activité agricole sur le territoire.

Baisse des consommations (énergies, intrants...).

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Développement économique

Financier

€ à €€€

Sources potentielles
de financement

Région
LEADER



Circuits courts et démarche alimentaire territoriale

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

Groupements d'agriculteurs,
Chambre d'agriculture

Partenaires potentiels

Coopératives
Agrilocal 16
CIVAM,
MAB,
Le Bio d'ici
AMAP locales
Oasis du coq à l'âme
Lycée du Roc Fleuri
Communes,
CdC Cœur de Charente

Indicateurs de suivi

Réalisation de l'état des lieux

CONTEXTE

Cœur de Charente regroupe plus de 330 exploitations sur 42 000 hectares de SAU. Le modèle dominant est celui d'une agriculture de grandes cultures dont une grande partie est exportée et soumise aux marchés internationaux. D'autre part, de moins en moins d'entreprises et/ou d'infrastructures de transformation de produits agricoles travaillent directement pour le territoire. Or la valeur ajoutée de l'agriculture s'appuie majoritairement sur l'activité de transformation. L'enjeu majeur est de renforcer la part de la production locale dans l'économie alimentaire territoriale et augmenter la valeur ajoutée des productions locales au profit de l'emploi local et de l'économie territoriale.

DESCRIPTION – ÉTAPES

CONTINUITÉ

Valorisation des initiatives du territoire (ventes directes et à emporter, paniers, magasins de producteurs, etc.) et maintien/développement des marchés du territoire (hebdomadaires, de producteurs, etc.)

L'action peut être étendue aux autres productions agricoles : filière fourragère (lien avec préservation zones humides), semences et espèces végétales locales

PRIORITÉ 1

État des lieux : offre/productions agricoles sur la CdC et les territoires limitrophes, canaux de distribution et de commercialisation (cantines, marchés, épiceries, magasins, EHPAD, etc.), identification des manques (productions), des besoins (demandes), et des canaux de distribution (commercialisation).

Une attention particulière sera portée aux territoires limitrophes afin de développer des partenariats plutôt que d'entrer en concurrence.

Cet état des lieux constitue la première étape d'une Démarche Alimentaire Territoriale.

OBJECTIFS

- Faire évoluer les pratiques agricoles en adéquation avec l'environnement
- Favoriser la diversification de la production

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Action 39 - Formation, accompagnement des agriculteurs aux pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement

Action 40 - Installation de nouveaux agriculteurs

Action 41 - Maraîchage de proximité sur les terrains des collectivités

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Maintien et diversification de l'activité agricole sur le territoire

Attractivité du territoire (cadre de vie)

Diminution des besoins en transports grandes distances (diminution des PL)

ENGAGEMENT DE LA CC CŒUR DE CHARENTE

Humain



Développement économique

Financier



Sources potentielles de financement

AAP, Région, LEADER



Suivi-animation du PCAET

Contribution au PCAET

- Maîtrise de l'énergie
- Gaz à effet de serre
- Adaptation climat
- Énergies renouvelables
- Qualité de l'air

Portage de l'action

CdC Cœur de Charente, en lien avec Acteurs impliqués dans le PCAET

Partenaires potentiels

PETR Pays du Ruffécois, communes, Maison de l'eau de Saint-Fraigne, Oasis du Coq à l'âme, associations locales, écoles, médiathèques...

Indicateurs de suivi

Rapport intermédiaire
Événements et public concerné

CONTEXTE

La démarche PCAET de Cœur de Charente s'inscrit dans la continuité du programme TEPOS. Elle y apporte de nouvelles dimensions telles que l'adaptation au climat, la qualité de l'air et la problématique de l'eau. Elle doit être portée et animée par les différents acteurs publics et privés, et suivie tout au long de sa mise en œuvre si le territoire souhaite voir et exploiter les résultats attendus.

DESCRIPTION – ÉTAPES

PRIORITÉ 1

Suivi-animation du PCAET :

- Mettre en œuvre les actions du programme à maîtrise d'ouvrage intercommunal : faisabilité, financement, réalisation, communication
- Réaliser un bilan intermédiaire des actions du PCAET
- Communiquer sur les actions du PCAET et le bilan

Coordination de l'information et sensibilisation des habitants :

- Animations : éducation à l'environnement, ateliers et inventaires participatifs, activités sport-nature, animations « anti-gaspi », éco-gestes, visites commentées, lectures de paysage, etc.
 - Événements : conférences, expositions, ciné-débats, cafés-citoyens, etc.
- Ces animations et événements pourront se réaliser en lien avec des événements nationaux (semaines thématiques) et locaux (foire d'Aigre, Mansle, Les Florales, Festi-sport, etc.), en partenariat avec les écoles, les centres de loisirs, les associations, etc.

OBJECTIFS

Coordonner les acteurs institutionnels, donner l'impulsion et impliquer les élu(e)s

Sensibiliser les habitants, notamment les enfants et les jeunes à la transition écologique et énergétique

ARTICULATION AVEC AUTRES ACTIONS

Ensemble des actions du PCAET

GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, EMPLOIS ET ENVIRONNEMENTAUX

Prise de conscience par les habitants de leur implication dans le devenir de leur territoire

Implication des générations futures

De nouveaux emplois locaux en lien avec la transition écologique et énergétique (agriculture, bâtiments, énergies renouvelables, nature, mobilité...)

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Humain



Moyens humains constants

Financier



Sources potentielles de financement

Région, Département, Fondations

